



**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 29 novembre 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

**Membres présents à la séance** : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Guy BOISSERIN – Jean-Philippe SANTONI – Christophe GALLAY – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Erwan LE SAUX – Jessica DIONISIO – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Michèle EYMARD (à Anne-Claire ROUANET) – Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) – Béatrice VERDIER (à Sébastien FRANÇOIS) – Christine MARCILLIERE (à Guy BOISSERIN) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Éric JACQUET (à Nicolas KELEN) – Lionel BRUNEL (à Sylvie GUINET)

\*\*\*\*\*

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME..... 4
  1. RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ..... 4
  2. MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ..... 13
  3. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE PANNEAUX D'INFORMATION DU « GRAND TOUR DES MONTS DU LYONNAIS VTT » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ..... 13
  4. CONVENTION D'USAGE ET D'ENTRETIEN..... 14
  5. CONVENTION D'USAGE ET D'ENTRETIEN..... 15
  6. GARANTIE D'EMPRUNT..... 16
  7. GARANTIE D'EMPRUNT..... 17
  8. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE..... 18
  9. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024..... 20
  10. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024..... 41
- RESSOURCES HUMAINES..... 43

11.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	43
12.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	44
• ANIMATION – CULTURE – SPORT VIE ASSOCIATIVE .....	45
13.RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS.....	45
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE .....	46
14.ÉCOLES PUBLIQUES.....	46
15.ÉCOLES PUBLIQUES.....	47
16.ÉCOLES PUBLIQUES.....	48
17.ORGANISME DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGE)C) .....	49
18.TARIFS DE RESTAURATION.....	50
19.TARIFS DE RESTAURATION.....	50
20.RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.	51
• INFORMATIONS.....	53
1. Décisions du Maire.....	53
2. Zones d’Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).....	56

**M. Serge BÉRARD** : Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous avons un Conseil municipal qui est assez chargé donc je vous propose de commencer.

Je propose une secrétaire, Laurence BEUGRAS, si elle en est d’accord. Merci Laurence. Nous allons faire le tour sur le point des présents et des absents. J’ai 7 pouvoirs :

- Michèle EYMARD à donner pouvoir à Anne-Claire ROUANET ;
- Christine MARCILLIERE à Guy BOISSERIN ;
- Bruno THUET à Jean-Philippe SANTONI ;
- Éric JACQUET à Nicolas KELEN ;
- Béatrice VERDIER à Sébastien FRANCOIS ;
- Lionel BRUNEL à Sylvie GUINET ;
- Florence RICHARD à Marie DECHESNE ;

Nous sommes 23 avec moi, j’ai 7 pouvoirs et il manque encore 3 personnes ; Guy BOISSERIN, Solange VENDITTELLI, ils arrivent.

Il doit manquer encore un élu ? Non, le compte est bon. Parfait, nous sommes présents ou représentés.

Tout le monde a reçu les documents pour ce Conseil municipal (convocation, ordre du jour, et avait trouvé sur SharePoint l’ensemble des documents qui sont présentés) ? Ainsi que le procès-verbal du précédent Conseil municipal du 15 novembre. Avez-vous pu prendre connaissance de ce procès-verbal et si oui, M. CATRAIN ?

**M. Lionel CATRAIN** : Dans le procès-verbal du dernier Conseil municipal, à la page 15 sur 40, dans mes propos, il est marqué que je vous parlais de l'augmentation du taux par rapport aux 47 000 € du SMAGGA et vous avez dit si vous l'aviez pris sur les impôts, ça faisait une augmentation du taux et il m'est prêté le fait de dire « bravo M. le Maire, vous avez augmenté le taux » alors que c'était « bravo M. le Maire, vous n'avez pas augmenté le taux ».

**M. Serge BÉRARD** : Nous allons modifier, nous n'allons pas réécouter. Nous allons faire confiance à M. CATRAIN qui est parfaitement au clair sur ce qu'il me dit lors de chaque Conseil municipal.

**M. Philippe BLAIN** : *Bien sûr, c'est probablement lié à une difficulté de retranscription. Nous allons rajouter que vous n'avez pas augmenté le taux ; et ça me donne l'occasion de rappeler de bien prendre les micros ; je ne dis pas cela pour M. CATRAIN naturellement mais que c'est difficile la retranscription parfois, pour la personne en charge.*

**M. Serge BÉRARD** : Vous n'avez pas augmenté, ok. C'est noté. En tout cas félicitations pour cette lecture assidue du procès-verbal. Cette modification étant apportée, qui s'abstient pour l'approbation de ce procès-verbal ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Est-ce qu'il y aura des questions orales ? A priori non.

Je vais faire lecture de l'ordre du jour.

Nous avons je crois, 22 délibérations. Tout d'abord, Valérie GRILLON nous présentera deux délibérations ; une qui porte sur le règlement local de publicité et ensuite une délibération qui porte sur la modification du plan local d'urbanisme.

Claude MARCOLET à propos d'un affichage en partenariat avec le Département ; deux délibérations de Jean-Philippe GILLET concernant les conventions d'usage et d'entretien sur deux parcelles, des garanties d'emprunts ensuite présentées par Agnès BÉRAL, deux délibérations sur ce thème-là.

Pour le budget principal de la Ville, l'occupation du domaine public, également Agnès BÉRAL ; les débats d'orientation budgétaire du CERCA et de la Ville seront présentés par Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN.

En matière de ressources humaines, Pierre FRESSYNET nous présentera deux délibérations ; une qui porte sur le tableau des emplois permanents et une convention avec le Centre de Gestion du Rhône. Anne-Claire ROUANET nous proposera une convention d'objectifs avec le Département et Sébastien FRANCOIS aura 6 délibérations qui portent sur les crédits scolaires des différentes écoles, sur le contrat d'association avec l'école Saint-Clair et ensuite les tarifs de restauration concernant le personnel municipal, les enseignants et ensuite ceux de la résidence des Arcades.

Il terminera par le règlement d'accueil périscolaire et évoquera également la tarification des accueils périscolaires. S'il n'y a pas de questions ou remarques, sans plus attendre, je passe la parole à Valérie GRILLON pour initier ce projet. Je crois que nous aurons un intervenant extérieur ; Isham DIB va nous présenter ce dossier.

## • AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME

### 1. RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Débat sur les orientations générales du projet

**Rapporteur :** Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON :** Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et bonjour à tous ; enchantée de commencer la première ; l'urbanisme est à l'honneur ce soir. La première délibération concerne, comme l'a dit Monsieur le Maire, le règlement local de publicité autrement dit le RLP. Nous avons eu plusieurs réunions où toutes les listes étaient représentées, nous avons eu le lancement qui a été le 5 mai, la présentation du projet le 09 juin, la présentation du projet II le 27 juin avec une réunion technique le 7 juillet, une réunion des personnes publiques associées, qui était plutôt limitée aux personnes de l'État, de la Région, Département, CCI...et aujourd'hui c'est la suite du cheminement pour arriver à édicter le règlement local de publicité donc ce sont les débats d'orientation qui doivent être présentés en conseil d'adjoints.

Comme tout le monde est déjà un peu au fait, tout le monde a pu participer ou a pu être représenté aux différentes réunions, donc je vais laisser la parole à Isham qui va vous présenter le dossier.

Il a travaillé arduement dessus et a fait un travail extraordinaire donc je te remercie par avance et te laisse la parole.

**M. Isham DIB :** *Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les élus. Notre thématique se répartit en 4 temps. On vous présentera d'abord le contexte et la procédure applicable. On posera le cadre juridique dans lequel on travaille et un certain nombre de définitions qui seront utiles pour le reste de la présentation. Nous présenterons les conclusions du diagnostic territorial qui a été effectué et ensuite un temps de débat sera ouvert concernant le projet.*

*La commune disposait d'un règlement local de publicité qui est devenu caduque en 2021. Étant donné que la Ville est compétente en matière de plan local d'urbanisme, la Ville est également compétente pour l'élaboration du règlement donc nous avons lancé la procédure par délibération le 29 mars 2023 et la procédure d'élaboration de modification ou de révision suit les mêmes règles que les procédures applicables au PLU. C'est pour cela que je fais référence au Code de l'urbanisme qui prévoit la tenue d'un débat au sein de l'organe délibérant sur les orientations générales du projet, au moins 2 mois avant son arrêt. La tenue du débat va être formalisée par une délibération à la fin de cette présentation.*

*Pour revenir sur notre calendrier prévisionnel, un RLP en général, s'élabore en environ un 1 an et demi à 2 ans. Cela a commencé effectivement en mars avec la phase la plus importante qui est le diagnostic territorial où il s'agit de faire un état des lieux du patrimoine, des paysages à protéger et de ce que l'on peut voir sur la commune en matière de publicité extérieure. Ensuite une phase de concertation ; je reviendrai un peu plus dans le détail plus tard mais donc un certain nombre de réunions qui ont été organisées avec des personnes extérieures. Cette phase de concertation se clôturera avec l'arrêt du projet qui est pour l'instant prévu pour le Conseil municipal de février 2024.*

*Une fois le projet arrêté, il sera soumis à avis des personnes publiques associées identifiées par le Code de l'urbanisme et de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites qui est une instance collégiale présidée par le Préfet de Région et qui est compétente notamment en matière de publicité extérieure. Ces PPA auront 3 mois pour rendre un avis, favorable ou défavorable, avec des observations ou des prescriptions. Passé ce délai de 3 mois, l'avis sera réputé favorable. Alors nous avons rarement tous les avis pour les règlements locaux de publicité donc nous sommes quasiment sûrs de devoir attendre effectivement les 3 mois qui sont prévus pour la phase d'avis. Une fois tous les avis reçus ou une fois la phase de 3 mois écoulée, il y aura une phase d'enquête publique qui va durer au minimum 1 mois, maximum 3 mois. Pour les règlements locaux de publicité surtout en dehors des grandes villes, nous avons rarement plus d'1 mois, 1 mois et demi pour les enquêtes publiques.*

*Le règlement pourra être modifié en fonction de ce qui a été évoqué lors de l'enquête publique et en fonction des avis qui ont été donnés et nous prévoyons actuellement une entrée en vigueur du règlement et une annexion au plan local d'urbanisme en 2024, au niveau de la rentrée 2024.*

*Pour la phase de concertation, 4 réunions principales ; la première donc une réunion technique. Nous avons surtout invité des personnes sous forme de groupement, des sociétés d'affichages notamment ou des associations dont par exemple l'association « Les Amis du vieux Brignais » sur la question du patrimoine. Nous avons prévu une réunion avec l'association des commerçants le 13 novembre puisqu'ils n'avaient pas pu se déplacer à la réunion du 7 juillet. Malheureusement ils n'étaient pas disponibles sur ce créneau-là et nous n'avons pas trouvé d'autre créneau mais nous avons tout de même souhaité leur envoyer un certain nombre d'éléments sur le projet.*

*La réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu la semaine dernière ; nous avons une quinzaine de personnes publiques associées qui étaient invitées. Étaient présentes la CCVG, le syndicat de l'Ouest-Lyonnais et les Mairies de Chaponost et Soucieu-en-Jarrest. La dernière réunion qui est prévue est une réunion publique, l'annonce a été faite très récemment et elle va clôturer cette phase de concertation.*

*La délibération qui a prescrit l'élaboration du règlement local de la publicité a fixé un certain nombre d'objectifs. Ces objectifs nous servent de base de travail et les dispositions du règlement final doivent répondre à ces objectifs. Nous les affichons pour rappel mais il faudra bien garder en tête que les dispositions règlementaires répondront à ces 4 objectifs qui ont été fixés par la délibération du 29 mars.*

*Pour revenir sur le cadre des définitions notamment, tout d'abord des publicités des enseignes et des pré-enseignes. Nous donnerons les définitions qui sont données par le Code de l'environnement donc ce sera toujours publicité, enseigne ou pré-enseigne au sens du Code de l'environnement. Commençons par la publicité. C'est un dispositif qui vise à informer le public ou à attirer son attention et ce qui permet d'identifier la publicité avant tout, c'est le fait que l'information qui est signalée sur le dispositif n'est pas sur le lieu où s'exerce l'activité, c'est-à-dire que, en l'occurrence, l'établissement « Home-design » ne se trouve pas dans l'immeuble où est posé ce panneau publicitaire donc elles peuvent prendre un certain nombre de formes, notamment murales comme c'est ici le cas mais elles peuvent être également sur mobilier urbain, abris-bus, scellées au sol, ...*

*Les pré-enseignes, ce sont des dispositifs qui indiquent la proximité avec une activité, en l'occurrence sur la photo vous voyez « Gamm vert » qui se situe à 100 mètres. Au même titre que les publicités, la pré-enseigne se détache du lieu où s'exerce l'activité signalée donc de fait la seule vraie différence entre une publicité et une pré-enseigne, c'est le contenu. La pré-enseigne va avoir une indication de distance ou encore de temps de trajet. C'est pour cela que de manière générale, elles suivent les mêmes règles que les publicités.*

*Enfin les enseignes, ce sont des dispositifs qui comportent des informations sur l'immeuble où s'exerce l'activité. Le cas le plus courant effectivement c'est le nom d'un établissement sur sa façade mais nous avons d'autres cas, par exemple une plaque professionnelle d'un médecin au sens de l'environnement est une enseigne. Il y a donc une confusion entre l'activité qui est signalée et le lieu où s'exerce cette activité. Alors je ne m'étendrai pas sur ce schéma mais c'est pour vous montrer globalement la diversité de ce que couvre la réglementation de la publicité extérieure. Nous voyons bien la différence entre les pré-enseignes, les publicités et les enseignes dans leurs différentes modalités d'implantation ou de forme.*

*Pour poser un petit peu le cadre dans lequel on agit, la réglementation de la publicité extérieure vise la protection de l'environnement et du cadre de vie, notamment sur son aspect visuel et patrimonial. Cette protection passe par une réglementation sur la forme des dispositifs, c'est-à-dire qu'on ne revient principalement que sur les surfaces par exemple, les hauteurs ou les modalités d'implantation mais le contenu des messages n'est pas contrôlé par la réglementation. Le RLP c'est également un grand jeu d'équilibriste entre la protection de l'environnement, du patrimoine mais également la protection de la liberté d'expression et la liberté de commerce et d'industrie, c'est-à-dire qu'on doit à la fois protéger le cadre de vie mais laisser la possibilité aux établissements de se signaler.*

*J'insiste également sur le fait que nous sommes sur une réglementation de la publicité extérieure donc la réglementation ne va quasiment pas toucher ce qui se passe derrière une vitrine, sauf quelques exceptions dont une qui va nous concerner plus tard. Le règlement local de publicité donc adapte les dispositions qui sont actuellement en vigueur dans le Code de l'environnement en fonction des caractéristiques du territoire et les dispositions sont plus strictes que celles qui sont en vigueur actuellement.*

*Pour revenir sur le diagnostic territorial, c'est une grosse base de travail puisque les dispositions du règlement se basent sur ce qui a été constaté sur le terrain. En ce qui concerne tout d'abord les éléments de patrimoine, la première chose à évoquer c'est effectivement la protection au titre des monuments historiques. Un certain nombre de monuments historiques se situent sur les communes de Brignais, Soucieu et Chaponost et autour de ces périmètres il y a une protection des abords qui génère un certain nombre de règles un peu particulières notamment en termes de publicité extérieure, la soumission des enseignes à autorisation après consultation de l'architecte des bâtiments de France.*

*Alors c'est quelque chose que l'on voit surtout en centre-ville et à l'heure actuelle on reçoit un certain nombre de dossiers qui sont instruits pas l'État mais qui passent par la Mairie pour enregistrement donc nous avons un suivi de ce qui est fait en termes d'enseignes, notamment dans le centre-ville.*

*On observe tout de même un certain décalage entre les enseignes soumises à autorisation et notamment aux prescriptions esthétiques de l'architecte des bâtiments de France et les enseignes qui se situent en dehors de ces périmètres.*

*Une deuxième protection qui est offerte pour le patrimoine brignairot, c'est celle qui est offerte par le PLU qui peut protéger des immeubles du fait de leur intérêt, notamment historique ou architectural. Une trentaine d'entre eux ont été identifiés sur Brignais ; ce sont soit des immeubles soit des murs, par exemple la Villa de la Giraudière mais ça reste une protection qui est moins stricte que celle qui est offerte aux monuments historiques et à leurs abords. Ce qu'il faut bien garder en tête c'est que ces bâtiments et murs se situent sur l'ensemble du territoire communal et que l'enjeu de préservation du patrimoine s'étend bien au-delà des périmètres des monuments historiques que j'ai affiché plus haut. C'est d'ailleurs bien illustré par la photo de droite ; donc vous voyez que le bâtiment supporte une enseigne. Typiquement, ce genre d'enseigne ne serait pas autorisé par l'architecte des bâtiments de France en centre-ville. La prescription qui est demandée c'est, en général, des lettres découpées et séparées ; ce n'est pas ce qui est fait actuellement.*

*Ce bâtiment a un intérêt patrimonial au même titre que certains bâtiments du centre-ville mais comme il n'est pas dans ce périmètre, il n'est pas soumis à ces prescriptions esthétiques.*

*En ce qui concerne l'analyse du tissu urbain, en commençant par les axes structurants. Ont été identifiés comme axes structurants des axes qui sont marqués par une circulation très importante et autour duquel s'organise le tissu urbain. Nous avons identifié comme axes structurants la rue Général de Gaulle, la rue Paul Bovier-Lapierre, la Départementale 342 et la route de Lyon. Cette liste n'est pas réglementaire ou exhaustive mais elle sert surtout à mettre en lumière les axes et les zones à enjeux. Étant donné la grande visibilité qu'offrent ces axes structurants, on observe un certain nombre de dispositifs le long de ces axes, notamment des dispositifs scellés au sol.*

*En ce qui concerne maintenant le centre-ville, on observe une densité du bâti et une densité économique avec des bâtiments qui sont notamment alignés sur la voie publique. Au niveau du quartier de la Gare, nous avons des enjeux qui sont surtout liés à sa position en termes d'entrée de ville et au fait que le quartier est en renouvellement urbain et qu'il y a déjà des activités en rez-de-chaussée, et que, à court terme, d'autres activités vont s'installer dans des rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation.*

*Cette zone est traversée par un axe structurant, donc la rue Général de Gaulle, qui offre une grande visibilité pour les dispositifs. C'est une zone qui est caractérisée par des enjeux très importants puisque nous avons d'un côté un enjeu de préservation du patrimoine qui est très important mais en même temps un enjeu de préservation de l'économie de proximité qui est très important. En termes de dispositifs, nous avons surtout identifié des enjeux en termes d'enseignes, notamment en façade.*

*Dans les zones qui ont une vocation principalement résidentielle, on observe deux profils d'habitat ; principalement de l'habitat collectif qui se situe en centre-ville et dans la première couronne et de l'habitat individuel, principalement au Nord et à l'Ouest de la commune. Dans ces zones, aucune ou presque aucune activité économique n'est implantée donc on relève assez peu de dispositifs. En revanche, sur l'ensemble des panneaux publicitaires qui ont été recensés sur la commune, nous en avons un tiers qui se situe dans ces zones résidentielles. Vous avez deux illustrations dont une au rond-point entre le boulevard Brassens et la route de Soucieu.*

*Dans les zones d'activités économiques, dont cinq sur le territoire communal qui couvrent principalement le tissu urbain Est et Sud de la commune avec une grande diversité d'activités donc industrielles, tertiaires, notamment dans les zones de Sacuny (où l'on trouve un certain nombre de bureaux) ou des activités de loisirs dans la zone CGR notamment. La densité urbaine est plus faible mais les bâtiments et les terrains sont de taille beaucoup plus importante que notamment en centre-ville et nous avons un bâti qui est en retrait de la voie publique. Ce retrait crée un besoin pour les établissements en termes d'enseignes scellées au sol qui jouent en général, le rôle d'une enseigne en façade quand le bâtiment est en retrait de la voie publique.*

*Nous avons relevé effectivement un certain nombre de dispositifs scellés au sol et des dispositifs publicitaires, notamment par exemple le long de la route d'Irigny.*

*Les principaux enjeux que nous avons relevés sont liés à l'entrée de ville car les entrées de ville Sud et Est ne sont pas des zones d'activités donc il y a une question d'image du territoire qui est en jeu pour les nouveaux arrivants.*

*Compte tenu de cette grande diversité d'activités, cela devrait se traduire dans le règlement local de publicité par d'un côté, des dispositions qui prennent en compte les besoins et les réalités des secteurs économiques pour que les dispositions soient adaptées aux besoins des établissements puisque les besoins de signalement des établissements ne sont pas les mêmes en zone d'activité qu'en centre-ville.*

*Également, il nous paraît important de laisser une certaine diversité de moyens de signalement pour les établissements puisque si l'on interdit typiquement les enseignes scellées au sol, on supprime un moyen de signalement pour les établissements et, pour certains établissements en tout cas, les enseignes scellées au sol sont essentielles. Il nous paraît donc judicieux d'avoir une diminution des hauteurs et des surfaces plutôt que d'interdire des moyens de signalement, évidemment sauf pour les plus problématiques sur le territoire.*

*Toujours sur le diagnostic, on va se pencher un peu plus sur les dispositifs que nous avons identifiés sur le territoire. Tout d'abord sur des panneaux de grandes tailles notamment des panneaux publicitaires. Nous avons recensé en juillet de cette année 29 supports d'affichage donc principalement des panneaux scellés au sol avec une ou deux faces d'affichage, quelques panneaux muraux également avec des surfaces, en général, d'environ 9 mètres carrés et pour les plus grands, des surfaces d'environ 12 mètres carrés.*

*Étant donné cette surface, effectivement ils ont une présence dans le paysage qui peut être assez importante et des modalités d'implantation qui sont parfois non optimales notamment lorsqu'ils sont implantés devant des arbres ; c'est illustré par la photo de droite.*

*Nous avons également remarqué qu'il y a une densité importante de panneaux publicitaires dans certaines zones. C'est le cas notamment le long de la rue Paul Bovier Lapierre où nous en avons 4 ou 5 dans l'espace de quelques terrains.*

*Également, certains de ces panneaux sont mal ou peu entretenus. Ces panneaux ont un impact visuel qui est assez important avec des modalités d'implantation qui ne sont pas toujours optimales.*

*En ce qui concerne le lumineux, deux principales catégories. Ceux qui sont éclairés par projection, c'est-à-dire qu'il y a une lampe ou un spot qui est dirigé vers le dispositif ou par transparence.*



*En général ce sont des néons derrière des affiches. Les abribus sont souvent d'ailleurs éclairés de cette manière. Sur l'aspect lumineux de ces dispositifs nous n'avons pas vraiment relevé de problématique particulière.*

*En revanche, pour les dispositifs qui sont numériques, dans le numérique en général on range les écrans, les diodes et les leds ; donc un panneau a été recensé sur la commune en dehors des vitrines commerciales et pour les enseignes qui sont numériques, elles ont principalement été relevées pour les pharmacies, notamment les croix de pharmacies. Nous avons un affichage qui attire l'œil puisqu'il est animé et nous avons des luminosités qui ont tendance à être assez importantes. C'est également un mode de publicité qui a tendance à se développer. Nous avons un panneau qui avait été déposé par le Département il y a peu, étant donné les risques qu'il présentait pour la sécurité routière. Même nous au niveau du service urbanisme, nous avons eu deux demandes récemment sur des informations sur les procédures à suivre pour installer des panneaux leds. C'est potentiellement quelque chose qui pourrait se développer sur le territoire. C'est tout de même un mode de publicité qui interroge, notamment sur les enjeux très contemporains de consommation énergétique et de sobriété énergétique.*

*Globalement, les conclusions sont les mêmes que pour les panneaux de grandes tailles que nous avons évoqués plus tôt ; donc voilà une place dans le paysage qui est importante notamment.*

*Toujours sur le lumineux, la question de l'extinction. Actuellement la plage d'extinction pour les publicités, les pré-enseignes, c'est entre 1 h et 6 h du matin. Pour les enseignes, c'est également entre 1 h et 6 h du matin avec des aménagements pour les établissements qui sont ouverts dans cette plage horaire. Pour ce qui se passe en vitrine, comme je l'ai dit plus tôt, en principe le règlement local de publicité n'est pas censé y toucher mais la loi « climat et résilience » a instauré une possibilité dans certaines conditions, de mettre en place des règles qui concernent les dispositifs lumineux. Une occasion a été offerte par cette loi, de renforcer les actions de la commune en matière de lutte contre la pollution lumineuse*

*En ce qui concerne maintenant les enseignes, nous avons relevé une forte densité d'enseignes, une forte diversité également des enseignes sur le territoire. Alors les enseignes, c'est un enjeu fort puisque pour les établissements c'est le principal moyen de se signaler.*

*En ce qui concerne les enseignes en façade, quelque chose que nous avons déjà évoqué un peu plus tôt, donc une distorsion entre les enseignes du centre-ville qui sont soumises à autorisation et à des prescriptions esthétiques et le reste de la commune où les enseignes ne sont pas soumises à autorisation et ne font pas l'objet de prescriptions esthétiques. Voilà une nécessité d'harmoniser les règles applicables notamment en centre-ville et il y a également un enjeu si plusieurs établissements se trouvent sur le même bâtiment ; c'est notamment le cas en zone d'activité avec plusieurs activités sur le même bâtiment et donc aussi une nécessité d'harmonisation.*

*Pour les enseignes scellées ou posées au sol, elles peuvent avoir un impact paysager qui est similaire aux panneaux publicitaires même si nous avons relevé qu'elles étaient en général de plus petite taille.*

*Donc de ce diagnostic découle les grandes orientations de notre projet. Je vais laisser Mme GRILLON reprendre la main et vous les présenter et ensuite le débat sera ouvert sur ces orientations générales. Je vous remercie pour votre attention.*

**Mme Valérie GRILLON** : Merci Isham pour cette présentation concise parce que c'est un boulot de plusieurs mois et, en peu de temps, l'essentiel a été dit. En rappel, comme l'a fait Isham, sur la délibération qui a été votée le 29 mars, nous avons des objectifs qui avaient été fixés, je les rappelle : maîtriser et organiser les enseignes pour une mise en valeur des sites, limiter le nombre et la densité des publicités, enseignes et pré-enseignes, réduire la taille, la surface des publicités, enseignes et pré-enseignes et lutter contre la pollution lumineuse générée par la publicité, les enseignes, pré-enseignes lumineuses et numériques.

Pour répondre à ces objectifs, 3 orientations ont été dégagées d'après le diagnostic établi par Isham. Première orientation, diminuer la charge d'information et améliorer le signalage des établissements en limitant le nombre et la surface des dispositifs afin d'en améliorer la visibilité, harmoniser les règles applicables afin de faciliter la lecture des informations, notamment des enseignes, permettre aux établissements en retrait de la voie de se signaler.

La deuxième orientation qui est proposée c'est de protéger, de mettre en valeur les paysages et le patrimoine du territoire en encadrant strictement la publicité extérieure en centre-ville afin de mettre en valeur le patrimoine bâti, de limiter la publicité à proximité des espaces végétalisés, protéger le grand paysage et les perspectives en limitant le nombre et les surfaces des dispositifs, notamment ceux qui sont scellés au sol, protéger les entrées de ville, vitrines du territoire.

La troisième orientation qui est proposée est de renforcer les actions de la commune en matière de lutte contre la pollution lumineuse et en faveur de la sobriété énergétique, élargir les plages horaires d'extinction des dispositifs lumineux, y compris dans les vitrines commerciales, encadrer strictement la publicité extérieure numérique sur le territoire. Le débat est ouvert ; si vous avez des questions, des remarques, c'est le moment avant de procéder au vote.

**M. Serge BÉRARD** : C'est vrai que l'on a déjà eu en Commission générale de échanges entre nous et qui peuvent apparaître comme une redite dans le cadre de la procédure et, pour le coup, procédure publique aussi pour que tous les Brignairots qui ont pu se connecter ce soir aient pu être présents ; il n'y en a pas beaucoup ; et puissent prendre connaissance du travail qui a été fait, des objectifs que nous nous sommes fixés et ensuite de l'enquête qui va être engagée pour arrêter in fine un règlement qui soit bien compris de tous.

Je rappelle que nous n'avons pas une posture, comme certaines communes ont pu le faire, qui consiste à éradiquer complètement la publicité de la commune, nous ne sommes pas hostiles à ce qu'il y ait une communication pour les entreprises, elles ont besoin aussi de mettre en avant leurs produits mais il s'agit là, comme les orientations le disent bien, de faire en sorte que ce qui existera s'inscrive dans une démarche raisonnée et préserve notre environnement et nos paysages. Et, également, permettre à tous les commerçants, les entreprises, ceux qui ont affiché des informations, de le faire de façon équitable ; tout le monde sera soumis aux mêmes règles qui n'étaient pas très claires pendant cette période où l'on n'était plus vraiment dans un cadre réglementaire tel que nous l'aurons à l'avenir.

**Mme Christiane CONSTANT** : Je voudrais d'abord féliciter Isham parce que je n'ai pas participé malheureusement à toutes les réunions mais il a fait un excellent travail et cette conclusion, Isham, bravo. Je voudrais vous poser une question quand même, puisque vous êtes devenu quand même le spécialiste, puisqu'on vous a suivi, comment vous expliquez le peu d'implication des commerçants dans cette démarche ?

**Mme Valérie GRILLON** : Je pense que ce n'est pas forcément à Isham de répondre.

**Mme Christiane CONSTANT** : Pourquoi ? Il a étudié le dossier, non ?

**Mme Valérie GRILLON** : Il me semble que c'est plutôt à nous, élus, de répondre. Ils ont été, effectivement, il y a plusieurs dates qui ont été proposées. Les commerçants ont des horaires de travail, des amplitudes assez larges. Les différents horaires, créneaux qu'on a proposés n'ont pas convenu et ce qu'on a fait en parallèle pour éviter de trop retarder la procédure, les documents complets leurs ont été envoyés, le service est à disposition pour répondre à leurs questions et ils sont conviés à la prochaine réunion publique qui est le 13 décembre ; donc ils auront déjà eu les éléments. Ils pourront être représentés lors de la réunion publique et poser leurs questions ou amender si nécessaire, mais leur « timing » et leur profession sur des plages horaires assez extensibles ne convenaient pas forcément donc on a fait au mieux.

On leur a transmis les documents, on est à disposition pour échanger avec eux et ils pourront revenir pour la réunion publique sans problème.

**Mme Christiane CONSTANT** : C'est dommage qu'ils ne s'intéressent pas à ce que l'on fait quand même sur la commune.

**M. Serge BÉRARD** : Je rejoins ce qu'a dit Valérie, ce n'est pas qu'ils ne s'y intéressent pas, c'est qu'il y a eu un concours de circonstances et puis le débat n'est pas achevé, puisqu'il y aura encore des rencontres et on n'a pas encore arrêté le règlement. J'espère que, prenant connaissance des documents, ils se mobiliseront plus. En même temps, on n'est pas en train non plus de faire une révolution majeure. C'est vrai qu'on avait déjà ne serait-ce que les problématiques, enfin les commerçants étaient au fait d'un certain nombre de sujets qui nous tenaient à cœur, par exemple autour des enseignes, puisqu'on a eu des débats avec eux. Il y a des commerçants qui se sont trouvés notamment dans le secteur ABF avec des pratiques qui n'étaient pas conformes au règlement, qui était le règlement ABF, qui sera maintenant notre RLP. Je pense qu'ils n'ont pas complètement pris la mesure ou que, pour l'instant ils n'ont pas encore ressenti que ça allait modifier substantiellement leur façon de communiquer, ce qui est vrai aussi.

On met de l'ordre dans tout ça. On évite aussi qu'à l'avenir il y ait des affichages, notamment par rapport aux grandes affiches, aux grands affichages, on va les réduire considérablement. C'est ce qui est le plus voyant qui va être remis en cause et qui n'est pas forcément impactant pour les commerçants eux-mêmes. Il y a pas mal de campagnes, qui sont des campagnes nationales, qu'on trouve sur les grandes affiches, qui seront plus impactées que ne le seront nos commerçants. Il y a la partie commerce local, ce n'est qu'un tout petit bout de la problématique de notre RLP.

Il y aura une réunion publique prochainement, le 13 décembre et l'enquête après, donc le débat n'est pas clos. On est dans cette procédure qui est longue.

**Mme Valérie GRILLON** : Oui, parce que l'approbation devrait rentrer en vigueur sur début 2024, donc on a encore le temps d'entendre les remarques et de les intégrer s'il y en a.

**M. Lionel CATRAIN** : Il me semble qu'en Commission on avait évoqué les recettes liées à la taxe locale de publicité.

**Mme Valérie GRILLON** : Oui, on a les éléments, je peux vous les transmettre. Si je ne me trompe pas, dans la lecture, en 2019, c'était 55 774 €, en 2020, 39 002 €, en 2021, 54 792 € et 2022, 66 713 €. Ça monte, c'est un peu fluctuant. La plus grosse recette est sur 2022.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Oui, mais si on diminue la publicité, on va avoir une baisse du montant de cette valeur je pense.

**M. Serge BÉRARD** : Il y a pas mal de panneaux qui ne sont pas des recettes pour nous ; ce sont des recettes aussi pour des particuliers

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je pense qu'il y a une taxe quand même.

**M. Serge BÉRARD** : Oui il y a une taxe. A ce stade c'est vrai, je ne pense pas qu'on ait fait de simulation sur l'impact sur nos recettes fiscales de la réduction de certains affichages. C'est une bonne remarque qui pourrait être faite pour le budget 2023, sachant qu'il y a quand même beaucoup de, je ne sais pas, les terrasses c'est là-dedans, ou sinon tout ce qui est chevalets, ...

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est du domaine public.

**M. Serge BÉRARD** : Les sommes qui ont été annoncées là, c'est hors occupation du domaine public.

**Mme Valérie GRILLON** : Oui, c'est la taxe « publicités extérieures ».

**M. Serge BÉRARD** : J'ajoute également que, lorsqu'on va mettre en place notre règlement, les afficheurs, tous ceux qui les utilisent, qui ont aujourd'hui des pratiques dans ce domaine, auront un certain temps pour se mettre en conformité. Ça continuera selon les enseignes, selon que c'est de la publicité. On a 5 ans, ou 2 ans, je crois, de période d'ajustement donc on n'aura pas l'impact tout de suite, mais ça, c'est une bonne remarque. Ça peut valoir le coup d'essayer d'estimer l'impact sur nos finances.

**Mme Valérie GRILLON** : Ca ne va pas faire tant que ça, je pense. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote, Monsieur le Maire.

**M. Serge BÉRARD** : Oui mais bien sûr, non, mais je vous en prie, Mme GRILLON. Il s'agit de constater qu'on a engagé la procédure et que le débat sur les orientations générales a eu lieu, c'est ça la délibération.

Je propose de prendre acte de la présentation des orientations générales. Est-ce que tout le monde acte que cette présentation a bien eu lieu ? Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Adopté à l'unanimité je vous remercie. Mme GRILLON dans la foulée.

## 2. MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE - Décision de ne pas réaliser – Approbation

**Rapporteur :** Valérie GRILLON

**Mme Valérie GRILLON :** La deuxième délibération concerne la modification numéro 2 du plan local d'urbanisme ; nous l'avons entamée il y a déjà quelques mois. Donc c'est dans la procédure, on va dire que c'est une délibération d'ordre dans la procédure d'une modification d'un plan local d'urbanisme. Il peut être demandé de faire une étude environnementale, donc il appartient à la commune de la demander à l'autorité environnementale ; c'est ce qui a été fait le 27 septembre 2023. Cette autorité environnementale avait deux mois pour nous répondre. Elle a répondu bien en amont, le 20 septembre 2023, en nous notifiant qu'elle ne requerrait pas la réalisation d'une étude environnementale.

Cette délibération est une forme d'acte pour prendre en considération que nous n'allons pas faire d'études environnementales dans l'élaboration de notre modification du PLU. Pour votre information, il y a une commission générale qui est prévue le 7 décembre sur la présentation du PLU où les échanges pourront être faits de façon un peu plus large qu'aujourd'hui. Aujourd'hui c'est vraiment une délibération d'ordre pour acter l'avancement du PLU et le 7 décembre, il y aura une commission générale où vous sera présenté le PLU sur les modifications qui ont été proposées.

**M. Serge BÉRARD :** Et puis la procédure continuera, là encore jusqu'à l'approbation de ces modifications de PLU, donc on aura l'occasion de débattre dans les mois qui viennent pour arrêter ces modifications attendues par certains, pour avancer certains projets. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Mme Isabelle WEULERSSE :** Oui, c'est juste une question : qui est cette autorité environnementale mystérieuse ?

**Mme Ksenia CAUVIN :** *Dans le cadre d'une suspension de séance, c'est la mission régionale de l'autorité environnementale, c'est un service de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).*

**M. Serge BÉRARD :** La DREAL nous a dit : pas besoin d'étude environnementale. C'est toujours une crainte parce que du coup on se prend 1 an de perte de temps bien souvent. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose de voter cette délibération qui acte le fait que nous n'aurons pas d'étude environnementale à faire dans le cadre de cette modification de PLU. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

## 3. AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE PANNEAUX D'INFORMATION DU « GRAND TOUR DES MONTS DU LYONNAIS VTT » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE LA VALLÉE DU GARON ET LA VILLE DE BRIGNAIS - Autorisation de signature

**Rapporteur :** Claude MARCOLET

**M. Claude MARCOLET :** Une fois n'est pas coutume, en fait cette convention a été présentée en Commission n°3 par Jean-Philippe, mais comme il a encore deux sujets derrière et que ça touche au sport, c'est moi qui vais vous présenter ce projet de convention.

Il s'agit dans le cadre de l'aménagement et entretien de panneaux d'information des « Grands tours des Monts du Lyonnais VTT » sur le territoire de la commune. C'est une convention tripartite entre le Département du Rhône, la CCVG et notre commune. Dans sa politique de sport, de nature, le Département a créé la Grande traversée du Rhône de VTT et le Grand tour des Monts du Lyonnais VTT. Ce dernier emprunte des chemins de la commune de Brignais qui a autorisé le tracé ainsi que l'implantation d'un balisage sur son territoire. Le Département souhaite améliorer la valorisation de ce tracé par des panneaux d'information au départ et à proximité du complexe Pierre Minssieux, boulevard des Sports et à l'arrivée chemin du Beurivage, angle Boulevard des sports, ça jouxte les terrains de pétanque.

Deux panneaux d'information du « Grand tour des Monts du Lyonnais VTT » seront donc implantés par la direction « développement culturel et sportif » du territoire, service sport et action éducative du Département du Rhône. En qualité de maître d'ouvrage, le département du Rhône assure la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation mais également l'entretien, la maintenance nécessaire. Cette occupation du domaine public est consentie à titre gratuit par la Ville de Brignais et la Communauté de communes de la Vallée du Garon, CCVG. Cette convention, elle est d'une durée de 5 ans et renouvelable par tacite reconduction par un an. Elle est jointe en annexe, vous avez le design des panneaux et leur implantation dans ledit projet de convention.

Ce projet a été présenté en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » qui a vu le dossier le 23 novembre 2023. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes d'une convention entre le Département du Rhône, la Communauté de communes de la Vallée du Garon et la Ville de Brignais ainsi que les annexes, telles que jointes et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. MARCOLET. Bien entendu, tout ça respectera notre règlement local de publicité.

**M. Claude MARCOLET** : C'est vrai que je pense que tout le monde a jeté un œil à la convention et au projet. Il y a de l'affichage avec une petite vache qui est le symbole du Département, mais ça passe.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons d'excellentes relations avec le Département et nous sommes heureux d'être finalement... Brignais était en matière de VTT, entre les excellentes organisations de manifestations du Vélo club et puis le fait que le Département nous ait repéré comme point de départ et d'arrivée, d'itinéraire important, fait de Brignais un point de passage obligé pour tous les vététistes de la Région. S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Jean-Philippe GILLET, pour deux conventions d'usage et d'entretien.

#### **4. CONVENTION D'USAGE ET D'ENTRETIEN**

ALLÉE DU MAS – PARCELLE BW007

Autorisation de signature

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération concernant une convention d'usage et d'entretien pour une parcelle sise allée du Mas.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée BW007 située allée du Mas, autorise les services publics, en l'occurrence la benne de collecte des ordures ménagères de l'entreprise Suez, à utiliser ladite parcelle afin d'effectuer des manœuvres de retournement, puisque ce lieu se trouve en extrémité de tournée. Or, cet usage répété a engendré une détérioration de la chaussée. Normalement, l'entretien de cette voie, incombe au propriétaire des voies ; cependant la commune peut contribuer, en vertu de l'intérêt général aux dépenses d'entretien des voies privées lorsque ces voies sont ouvertes à la circulation publique par leur propriétaire.

Afin de clarifier les choses, il est proposé de formaliser par une convention d'usage l'entretien de la parcelle cadastrée BW007 située allée du Mas, entre le propriétaire de celle-ci et la commune. Il y a eu une réunion de concertation entre le propriétaire de ce chemin ; Suez qui est l'opérateur pour la collecte des ordures ménagères et les services techniques de la commune de Brignais afin de bien mesurer l'empiètement nécessaire au retournement du camion. Vous trouvez d'ailleurs le plan en annexe dans la convention qui montre que c'est qu'une petite partie, c'est la partie d'entrée du chemin, qui est concernée.

Ce dossier a été vu en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 23 novembre 2023 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes de cette convention entre la ville de Brignais et le propriétaire de la parcelle BW007 située allée du Mas, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. En annexe, vous avez les conditions sur la durée et en particulier sur l'emprise de cette zone.

**M. Serge BÉRARD** : Nous avons déjà quelques conventions de ce type.

**M. Jean-Philippe GILLET** : Oui, on a déjà eu plusieurs conventions de ce type.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette convention ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 5. CONVENTION D'USAGE ET D'ENTRETIEN

CHEMIN DE L'ARCHET – PARCELLE BS 297

Autorisation de signature

**Rapporteur** : Jean-Philippe GILLET

**M. Jean-Philippe GILLET** : La seconde, c'est exactement le même type de convention qui va être faite, mais cette fois ci, l'allée en question se situe aux 28 et 36 chemin de l'Archet. C'est une parcelle cadastrée BS 297 et il y a sur cette parcelle 5 copropriétaires puisqu'il y a 5 maisons qui sont desservies par cette allée. Là aussi, on a organisé une réunion qui a permis de déterminer la zone de manœuvre du camion, et vous avez exactement le même nombre, le même type de délibération, sachant que l'emprise en terre sur le chemin est moindre, et environ moitié moindre que sur l'autre chemin, parce que sur l'allée du Mas le camion est obligé de s'engager en totalité, car on est perpendiculaire à la route de Soucieu, où il y a une grande circulation. Il faut donc qu'il s'engage totalement avant de faire son demi-tour alors que sur le chemin de l'Archet, on est à l'extrémité du chemin de l'Archet et le camion n'est pas forcé de s'engager en totalité pour sa manœuvre.

C'est ce que l'on a pu constater avec les opérateurs de Suez. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes d'une convention entre la Ville de Brignais et les copropriétaires de la parcelle BS 297, située au 28 et au 36 chemin de l'Archet, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et acte y afférents. Ce dossier a été vu le 23 novembre 2023 en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement ».

**M. Serge BÉRARD** : Merci M. GILLET. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Mme Solange VENDITTELLI** : Une curiosité ; dans l'article 5, pourquoi le nombre de reconductions est limité à 7 maximum ? C'est une loi, une obligation ?

**M. Jean-Philippe GILLET** : Là je n'ai pas la réponse technique.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce que M. BLAIN a peut-être une réponse technique sur cette question ?

**M. Philippe BLAIN** : *Oui, en accord avec Clémentine HOCHART et dans le cadre d'une suspension de séance, nous confirmons qu'il s'agit bien d'une disposition législative qui ne peut pas aller au-delà de 7 reconductions. C'est comme tourner sept fois sa langue dans sa bouche ; c'est un peu la même chose, mais en plus juridique.*

**Mme Solange VENDITTELLI** : Dans 7 ans il faudra refaire une nouvelle convention, c'est ça ?

**M. Philippe BLAIN** : *Dans 8 ans.*

**M. Nicolas KELEN** : Sur le vote précédent, j'aimerais ne pas participer au vote, si c'est possible.

**M. Serge BÉRARD** : On va noter que vous n'avez pas participé au vote sur le vote précédent. Concernant ce vote-là, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Tout à l'heure on avait 32 participants. On a rectifié. On ne va pas en vouloir à M. KELEN de ne pas avoir réagi assez vite. Agnès BÉRAL va nous proposer des garanties d'emprunt.

## 6. GARANTIE D'EMPRUNT

OPÉRATION CDC HABITAT « SAKURA »

Acquisition en VEFA de 15 logements – 24 rue des Ronzières

Annule et remplace – Délibération n° 2022-115 du 21 septembre 2022

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Bonsoir à tous. Je vous propose un rapport sur la garantie d'emprunt sur l'opération CDC Habitat « Sakura ». Ce rapport est un « annule et remplace » de la délibération du 21 septembre 2022. Vous savez qu'il y a 3 participants dans les garanties d'emprunt ; il y a le Département, la CCVG et nous-mêmes. On avait, nous, délibéré dans les temps pour ces opérations, mais au départ pas la CCVG et ensuite pas le Département mais on a obtenu dernièrement l'accord de la CCVG en date du 21 septembre 2023, qui accorde sa garantie à hauteur de 25 %, et le Département du Rhône, le 13 octobre 2023, à hauteur de 50 %.

On nous demande de nouveau de garantir cette acquisition en VEFA de 15 logements à hauteur de 25 %, soit une garantie d'emprunt à hauteur de 576 577 €.



Il faut savoir qu'à chaque fois qu'il n'y a pas... les prêts ont une certaine caducité, et les prêts étaient caduques donc il a fallu redemander, essayer de faire des prêts ; donc là maintenant si nous on garantit cet emprunt, ça sera terminé, nous n'aurons plus à revoir cette opération « Sakura ». Il est demandé d'accorder cette garantie d'emprunt pour 577 000 €.

**Mme Solange VENDITTELLI** : J'ai entendu, le Département s'est retiré. On avait déjà...

**Mme Agnès BÉRAL** : Non, le Département a délibéré tardivement, n'a pas fait au départ, dans les temps.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Il garantit toujours les emprunts ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Pas tous les emprunts, pas toutes les garanties mais celui-là, oui. Il le fait sur l'OPAC, il le fait sur CDC Habitat mais pas sur d'autres.

**M. Serge BÉRARD** : On va voir ça tout à l'heure d'ailleurs.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui tout à fait sur le suivant.

**M. Serge BÉRARD** : Sur cette garantie d'emprunt il s'agit de s'engager. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 7. GARANTIE D'EMPRUNT

### OPÉRATION VILOGIA « LE MAGNOLIA »

#### Acquisition en VEFA de 2 logements – 21 route de Soucieu

#### Rapporteur : Agnès BÉRAL

**Mme Agnès BÉRAL** : Une autre garantie d'emprunt, c'est pour une opération Vilogia « Le Magnolia », sur une acquisition en VEFA de 2 logements route de Soucieu. Dans ce cas, le Département n'a pas voulu garantir à 50 %. Il convient à la CCVG et à la Ville de Brignais de garantir cet emprunt. L'emprunt total est de 348 000 €, donc la CCVG garantit la moitié et il nous demande de garantir aussi la moitié donc 174 000 €.

**Mme Solange VENDITTELLI** : On sait pourquoi le Département ne veut plus ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Parce que le Département a choisi de garantir certaines opérations et pas d'autres donc ils garantissent, je le disais, l'OPAC tout ce qui est CDC Habitat, mais pas les autres bailleurs sociaux. C'est un choix.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Il fait des choix.

**Mme Agnès BÉRAL** : Tout à fait.

**Mme Christiane CONSTANT** : Et votre idée, quand même, que je trouvais assez géniale de garantir les emprunts en échange de réservation des appartements en vue de nos demandes éventuelles. Où cela en est ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Votre voisine va vous répondre.

**Mme Jessica DIONISIO** : Ce n'est pas une idée, c'est que certaines réservations sur certains gros programmes donnent droit à ouverture de droits de réservation, généralement sur un à deux appartements par immeuble.

**Mme Christiane CONSTANT** : Et quand on s'engage, la caution...

**Mme Jessica DIONISIO** : Ce n'est pas forcément ça ; ça dépend du nombre d'appartements qu'il va y avoir sur l'immeuble.

**Mme Agnès BÉRAL** : Sur les deux, là, clairement, il n'y aura pas d'appartements réservés.

**Mme Jessica DIONISIO** : Un sur deux, non.

**M. Serge BÉRARD** : On avait eu l'occasion de s'exprimer sur le fait qu'on a eu des réponses un peu plus concrètes de la CCVG suite à ces demandes, sur l'intérêt qu'il peut y avoir pour nous, malgré tout, à garantir ces emprunts. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

M. JACQUET étant malheureusement indisponible, c'est Mme BÉRAL qui va présenter ce rapport, cette délibération qui concerne la tarification du domaine public.

## 8. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tarifs 2024

**Rapporteur** : Agnès BÉRAL.

**Mme Agnès BÉRAL** : L'occupation du domaine public, on passe cette délibération tous les ans. Il s'agit d'appliquer maintenant les tarifs 2024. Je rappelle que l'occupation des trottoirs et des parkings doivent être, il doit y avoir une demande pour occuper ces trottoirs par les associations, les commerçants, ainsi de suite à partir du moment où il y a une activité commerciale, ça demande redevance.

On a décidé d'appliquer le taux d'inflation donc 4,8 % sur les tarifs. Vous avez en annexe les nouveaux tarifs entre 2023 et 2024. On a fait des arrondis évidemment, on ne va pas mettre des chiffres... et on a juste rajouté, on a créé un tarif supplémentaire pour des occupations du domaine public pour des demi-journées, ce qui n'existait pas, mais par exemple, une benne, quelqu'un qui veut mettre une benne sur une demi-journée, ça permet d'en mettre éventuellement deux la même journée, sur un même endroit, et sur le marché du samedi matin, on a augmenté le tarif de l'électricité de 40 %.

Vous verrez que tout à l'heure pendant le budget, on vous parle de 33 % ; 40 % c'était pour arrondir simplement les chiffres, mais les 33 %, estimés, on ne sait pas exactement si ça sera 33 %, un peu plus, un peu moins. On verra en cours d'année 2024. Là pour le marché forain, on a décidé d'augmenter de 40 % le tarif de l'électricité. S'il y a des questions ?

**Mme Sylvie GUINET** : Bonsoir. Le groupe « Brignais ensemble » a une proposition à faire, mais elle le fera aussi sur d'autres délibérations que nous verrons après. On aimerait savoir si vous accepteriez de ne pas augmenter de tant mais si c'est de 5% ou 4 mais de faire une augmentation un peu plus... de la moitié éventuellement en se basant sur le fait que tout augmente et que, effectivement, on peut éventuellement procéder à une augmentation un peu moindre que celle-ci. Le groupe « Brignais ensemble » serait d'avis de faire 2,5 ou 3%, mais pas ce que vous proposez.

**Mme Agnès BÉRAL** : Tout augmente et pour nous aussi, à la Mairie aussi.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce que ? Je pense qu'il y a eu un débat ?

**Mme Sylvie GUINET** : Ce n'est pas une réponse. Je pense qu'il faut penser à la population, à tout le monde, mais ce n'est pas parce que ça augmente à la Mairie que ça doit augmenter.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense qu'il y a eu un débat en Commission sur ce sujet. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de vous exprimer et de faire cette proposition à ce moment-là, parce que le faire en Conseil municipal alors que tout est formulé, sachant que vous n'avez pas exprimé ce desiderata lorsqu'on était en séance de travail, me paraît, on va dire opportuniste et je n'ai pas utilisé le terme de démagogique, mais je n'en suis pas loin.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Ce n'est pas sympa, ça. Nous ne sommes pas tous en Commission, excuse-moi.

**Mme Sylvie GUINET** : On n'est pas tous en Commission et on peut avoir des sujets de discussion après, lorsqu'on reçoit l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal, avec les délibérations, on est en droit de se poser des questions et de venir après. Même si on l'avait posée en Commission, je ne sais pas si vous l'accepteriez en Conseil municipal. Donc là, on le demande devant tout le monde. Nous attendons votre réponse.

**M. Serge BÉRARD** : Il y aurait eu un débat qui permettait de prendre un peu de recul. Aujourd'hui on est engagé. Je pense que les choses sont claires pour nous. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, on le redira au moment de la présentation du budget, lorsqu'on a un risque d'augmenter d'une manière générale, et en particulier sur l'énergie, ce qui explique ce qui se passe, ce qui est proposé, notamment pour le marché, on se doit d'être responsable et on ne peut pas mettre la commune en difficulté. Nous avons aussi une maîtrise à avoir comme tout un chacun, comme les entreprises, les particuliers, qui garantit un équilibre du fonctionnement de notre commune. C'est la raison pour laquelle on reste tout à fait raisonnable et dans le cadre de l'inflation telle qu'elle est calculée par les instances adéquates et on entend votre demande ; sauf si elle était relayée par une majorité, on va en rester à cette proposition.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je voulais juste aller dans le même sens. Effectivement, ce sujet n'a pas été abordé en Commission n°1, j'étais en commission n°1 mais, comme vous l'avez rappelé aussi tout à l'heure le Conseil municipal est un lieu public, c'est aussi un lieu où l'on peut débattre et c'est vrai que vous dites qu'il faut être responsable. Je ne pense pas qu'une proposition de dire : on va augmenter un peu moins que ce 4,8 %, mais on va augmenter peut-être que de 3%. Je ne pense pas que ce soit irresponsable. Je pense que c'est faire un choix ; c'est le choix que nous aurions fait.

**M. Serge BÉRARD** : Je ne crois pas avoir utilisé le terme « irresponsable ».

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Non, vous avez simplement dit, on veut être responsable. Je ne pense pas que la proposition que nous faisons n'est pas responsable. C'est une proposition différente et ce qu'on voulait simplement dire, effectivement, c'est de dire, on n'est peut-être pas obligé, on verra tout à l'heure qu'il y a des augmentations quand même au niveau des assiettes, qu'il y a un certain nombre d'augmentations pour les Brignairots et que, peut-être, il y a des choses, on pouvait les ajuster un petit peu plus bas et c'est simplement un choix. Nous, nous aurions fait un autre choix.

**M. Serge BÉRARD** : Très bien, j'entends bien, nous faisons le choix de suivre l'inflation et de nous en tenir à cette contrainte qui, si on ne la respectait pas, pourrait mettre à mal les finances de la commune.

**Mme Christiane CONSTANT** : Selon vous, quel est le manque à gagner entre 2,4 et 4,8 ?

**M. Serge BÉRARD** : Non mais je vois bien que le débat qui est engagé ici, on va le retrouver sur l'ensemble des tarifs qui sont proposés. On ne va pas raisonner à chaque fois ; globalement, alors il faudrait prendre l'ensemble des recettes provenant de toutes les tarifications qui sont augmentées. On a la restauration, je ne sais pas, je n'ai pas la valorisation de l'ensemble des recettes, mais sur le domaine public, je n'ai pas en tête les chiffres de recettes, mais on verra sur la restauration tout à l'heure on le verra sur les tarifs du périscolaire, on le verra sur...donc on est à plusieurs centaines de milliers d'euros à la sortie certainement et vous le verrez, on a un budget qui se tient, mais il faut tout pour l'équilibre et on a aussi des ambitions pour cette commune qui doit, en apportant des services nouveaux, en les renforçant au moment où elle a une croissance démographique progressive ; on a fait ce choix de se caler sur l'inflation.

Après, si ce n'est pas 4,8 qui est l'inflation c'est quoi, 2 ? 1,5 ? 3,5 ? On rentre dans un arbitraire dont on ne se sort pas. On fait ce choix d'être cohérent par rapport aux évolutions de prix qu'on applique dans nos tarifications.

**Mme Christiane CONSTANT** : Est-ce qu'on peut demander de voter votre taux et l'avis sur leur taux pour que l'on puisse voter ?

**M. Serge BÉRARD** : On propose une délibération. Vous êtes contre. On ne va pas discuter chaque tour. On a une délibération. On vous propose une délibération avec un certain nombre de tarifs, avec une évolution de tarifs, de nouveaux tarifs, des évolutions différenciées selon l'électricité, le reste de l'occupation des domaines. On vous propose une délibération et vous nous proposez une position. Est-ce que vous souhaitez débattre encore sur cette question-là ? Donc je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 favorables. Merci. On arrive au débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'on va retrouver ce sujet, bien entendu, lors de cette présentation.

## 9. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Budget principal de la Ville

**Rapporteurs** : Serge BÉRARD – Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

**Mme Agnès BÉRAL** : Donc on a adopté le même plan que l'année dernière pour vous présenter ce débat d'orientation budgétaire. Juste à savoir que ce rapport d'orientation budgétaire est après envoyé à la Préfecture parce qu'il récapitule toutes nos orientations, tout ce qu'on fait sur notre budget. Effectivement, il y a peut-être des « slides » qui sont un petit peu redondants ou que vous connaissez par cœur, mais pour la Préfecture, on est obligé de les mettre avec un certain détail.

On va commencer par le contexte général, le contexte international donc la situation économique. Vous verrez, après les tendances budgétaires et les orientations et l'évolution des finances communales. Le contexte général, la situation. Après le Covid, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, il y avait une petite reprise de la conjoncture, mais depuis, il y a eu le conflit Israélo palestinien qui est venu de nouveau remettre en cause l'équilibre international.

La croissance mondiale devrait continuer de ralentir. Elle passerait de 3,5 % en 2022 à 3 % en 2023 et à 2,9 % en 2024. L'inflation quant à elle, baisse mais elle est quand même de 8,7 % en 2022, 6,9 % en 2023 et 5,8 % en 2024. Elle est très, très importante.

La zone euro, quant à elle, est une région fortement exposée au conflit en Ukraine et sa croissance est estimée à 0,7 % en 2023 et 1,2 % en 2024, ce qui est quand même très faible. Les taux d'intérêt dispensés par la Banque Centrale Européenne sont très hauts et il n'est pas question pour l'instant de les baisser, ce qui crée quand même des difficultés pour les Etats d'emprunter.

En France, la croissance pour 2023 devrait tendre vers 0,9 % et également 0,9% pour 2024. L'inflation, quant à elle, s'élève à 4% sur un an et elle devrait atteindre 4,5 % et revenir éventuellement à 2% d'ici 2025. C'est une conjecture. Vous voyez, il y avait simplement la courbe de l'IPCH, l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Ensuite la situation des finances publiques. On est toujours en queue de peloton, je dirais. Quant à la dette vis-à-vis des autres pays, on est quand même le cinquième, 111,6, on était à 112,9 l'année dernière, non, en 2021. On est quand même encore très, très loin des meilleurs élèves. Le solde public, donc, par rapport au PIB, on est à moins 4,7. On était à moins 6,5 l'an dernier. C'est sûr qu'on fait un peu mieux mais il faut savoir aussi qu'il y a maintenant 6 pays qui sont au-dessus, alors qu'il n'y en avait que 2 l'année dernière donc on peut dire qu'on ne progresse pas.

La situation des finances publiques, là, la programmation 2023-2027 fixe la stratégie financière pluriannuelle des finances publiques qui donc définit la trajectoire globale des ressources financières pour l'ensemble des administrations publiques. Sur le schéma que vous voyez en dessous, en violet, c'est l'évolution de la dette publique en pourcentage du PIB, en violet, en haut, entre 111,8 et 108,1 estimés en 2027 et ce que vous voyez en violet, tout en bas, en bleu, c'est la part des administrations publiques locales, nous-mêmes par rapport à cette dette donc on représente un très, très faible poids par rapport à la dette de l'État et même par rapport à la Sécurité sociale ; on fait très bien donc on ne peut pas faire grand-chose, je dirais.

Effectivement dans la « slide » suivante, vous voyez le solde public 2022 et les prévisionnels 2023 et 2027, le traité de Maastricht, les moins 3% ne devraient être atteints, a priori qu'en 2027, on est à moins 5 pour le moment moins 4,4 et vous voyez en rouge ce que fait la Sécurité sociale, c'est positif envers ce que font les administrations publiques locales, positives aussi globalement ; il y a très peu de négatif.

L'État, là, ne fait pas grand-chose pour essayer de faire moins 3% plus rapidement qu'en 2027. A priori en 2027, on aurait dû être à zéro. On sera peut-être à moins 3 en 2027, mais c'est conjoncturel aussi. Le projet de loi de programmation, ces tableaux résument ce qu'on a montré dans les graphiques précédents : l'État passerait de moins 5,4, à moins 4,1 en 2027 et nous, les administrations publiques locales, de moins 0,3 à 0,4 en 2027. Par contre, les dépenses de fonctionnement, selon la loi de programmation, doivent évoluer de l'inflation moins 0,5 % en 2024-2025 et de l'inflation moins 0,45 % en 2026-2027, ce qui veut dire qu'on doit faire de gros efforts sur nos dépenses réelles de fonctionnement, parce qu'être à moins que l'inflation, ce n'est pas facile.

Les autres mesures, le projet de loi de programmation. Le Haut Conseil des finances publiques a analysé le projet de loi de programmation.

Il a alerté sur le poids de la charge d'intérêts qui s'alourdit considérablement dans le budget de l'État donc la trajectoire proposée qui annonce une baisse des dépenses de l'État de 0,9 % par an, suppose, en plus de la prise en compte de la réforme des retraites et de l'assurance chômage, la réalisation d'importantes économies structurelles sur les dépenses de l'État.

Il estime qu'avec un retour lent vers l'objectif d'un déficit inférieur à 3%, comme on l'a vu, en 2027, le projet est peu ambitieux au regard des engagements européens de la France. Les hypothèses de croissance sont jugées optimistes et font pressentir une divergence accrue avec le reste de la zone euro, surtout maintenant le projet de loi de finances.

Le soutien financier de l'État aux collectivités, les transferts financiers de l'État aux collectivités baissent. Ils passent de 107,5 milliards d'euros à 105 milliards d'euros pour 2024. Par contre, le montant de la dotation globale de fonctionnement est majoré de 220 millions par rapport à 2023, pour un total de 27,1 milliards d'euros. Il n'y a plus d'écèlement ce qui est une bonne nouvelle pour nous, parce que ça fait quelques années qu'on avait de l'écèlement donc notre DGF était plutôt basse par rapport aux autres. La dotation de soutien à l'investissement local est maintenue, on a une enveloppe globale de 4 milliards d'euros, qui comprend le « fonds vert ». Il y a 2,5 milliards pour le « fonds vert », dont une partie de la dotation de soutien à l'investissement local mais c'est bon pour nos investissements, parce qu'on peut espérer effectivement des subventions.

Et on a également une dotation pour les titres sécurisés, donc plus de demandes d'administrés pour les CNI, donc les cartes nationales d'identité et des passeports. Les autres mesures, pardon, excusez-moi, on a une constance de l'enveloppe du fonds de péréquation intercommunale et communales, le FPIC, qui est à 1 milliard d'euros, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour nous. En 2024 sont réintégrés dans le calcul du FCTVA les travaux d'agencement et d'aménagement de terrain, ce qui avait été abandonné depuis 2 ans.

Pour exemple, le terrain de foot, le terrain synthétique de foot ne bénéficiait plus du FCTVA parce que c'était un aménagement de terrain et ce n'était pas une construction. On n'avait plus le droit au FCTVA mais c'est réintégré maintenant. On n'en bénéficiera pas pour le terrain de foot, vu qu'il est terminé.

**M. Serge BÉRARD** : On va essayer.

**Mme Agnès BÉRAL** : Par contre, on a le problème, enfin on se pose la question sur le parc sud où, effectivement, il y a l'aménagement du skate-park et l'aménagement du parc sud à côté ; donc on verra bien. On a un étalement de la suppression de la CVAE qui, normalement, devait se terminer en 2024. Elle est reconduite jusqu'en 2027. Le bouclier tarifaire sur le gaz est maintenu pour les structures d'habitat collectif et pour l'électricité il est poursuivi pour accompagner et les particuliers et les structures d'habitat collectif. Nous, ça nous concerne, entre autres pour la résidence autonomie les Arcades et puis, il y a une exonération pour 15 ans de taxes foncières sur les logements locatifs sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux permettant une amélioration de leur performance énergétique, s'ils sont classés en F ou G et s'ils atteignent le B ou le A, ils auront une exonération de taxe foncière, ce qui est un petit peu difficile. Merci.

Pour la suite on passe aux tendances budgétaires et orientations et je passe la main à Béatrice DHENNIN.

**Mme Béatrice DHENNIN** : Oui, bonjour. Le budget de 2024 va prendre de plein fouet l'envolée des coûts de l'énergie auxquels on avait échappé jusqu'à présent parce que les stratégies d'achats du SIGERLy avaient été vraiment bénéfiques pour nous. Il faut savoir que, par exemple, pour l'électricité on va prendre une hausse des tarifs d'environ 33 % et pour le gaz, on devrait environ doubler. Mais on verra ça plus en détail tout à l'heure.

En 2024, le budget de la commune intégrera donc une forte inflation sur l'énergie ; il y aura également l'impact de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % qu'on avait fait en juillet 2023. Là, on l'aura pour l'année entière et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y aura la hausse de la grille indiciaire de 5 points qui a été décidée par le gouvernement et, en plus, nous aurons la hausse des remboursements d'intérêts de la dette, puisque nous avons eu deux emprunts au cours des deux dernières années pour un montant de 7,5 millions d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent donc d'un peu plus de 4,5 % par rapport au budget de 2023 ; quant aux recettes, elles augmentent, elles, de 1,47 % avec la hausse des bases fiscales, que l'on a simulé à 5% et, en sens inverse, nous avons la fin du versement du contrat enfance jeunesse.

On va voir maintenant les recettes de fonctionnement et plus particulièrement les dotations perçues. Ces dotations représentent 9,1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget communal, c'est la petite part verte et elles comprennent deux éléments importants : la dotation globale de fonctionnement qui, en 2024, devrait être de 200 000 €, ainsi que la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à la convention territoriale globale, qui représente 960 000 €. Cette participation est en baisse suite à la fin du versement du contrat enfance jeunesse, puisqu'en 2023, nous avons reçu à la fois la fin du contrat enfance jeunesse et le nouveau dispositif. Le versement du bonus territoire est estimé à 390 000 € et en plus, nous avons les prestations de services ordinaire et unique pour 570 000 €.

Si on regarde l'histogramme qu'il y a sur le tableau, on peut voir qu'entre 2021 et 2022, il y a une très nette augmentation. Ceci est dû à l'intégration dans la ville du service petite enfance donc nous avons reçu les subventions de la CAF et en 2023, à nouveau une hausse qui, malheureusement, ne dure pas. Celle-là est exceptionnelle et elle a été due au double versement sur cette année-là.

La dotation globale de fonctionnement a été en baisse pendant plusieurs années, comme vous le disait Mme BÉRAL et on avait atteint 171 000 €. Pour cette année 2024, il est prévu le maintien à la même hauteur que 2023, c'est-à-dire 200 000 € ; ceci, c'est grâce au fait que nous n'ayons pas d'écèlement.

Pour la fiscalité, les impôts et les taxes représentent 83 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 13 840 000 €. C'est la partie bleue de votre « camembert ». Parmi ces recettes, on trouve les impôts des ménages, les reversements de la CCVG puisqu'elle nous reverse l'attribution de compensation et la dotation de solidarité, la taxe additionnelle aux droits de mutation que nous avons estimée à 650 000 €, c'est-à-dire 100 000 € de moins que l'an dernier puisqu'on voit depuis 2023 une nette baisse des cessions immobilières, et également, il faut compter dans la fiscalité, la taxe sur l'électricité.

Sur ce tableau, vous voyez sur la partie haute les bases fiscales, donc entre 2023-2024 et la partie basse, vous voyez les produits. Pour mémoire, depuis 2021, il n'y a plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, mais uniquement sur les résidences secondaires.

Les communes ont récupéré la part départementale de la taxe foncière avec un coefficient correcteur. Le taux des impôts des ménages voté par la commune n'a pas augmenté sur le budget 2024 et il reste au même montant que les années précédentes.

La loi de finances de 2017 a demandé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une mise à jour automatique des règles des valeurs locatives des locaux autres que commerciaux en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Ceci s'applique toujours entre novembre N-2, c'est-à-dire en ce qui nous concerne, 2022, et novembre N-1, ce sera 2023. Si on fait le calcul à la date d'octobre puisque novembre n'est pas encore connu, le taux est à 4,5 %. Le budget de 2024 intégrait un produit fiscal de 6 772 000 € contre 6 450 000 € de l'an dernier, ce qui fait une hausse de 5 %, ainsi que le versement des compensations de l'État lié au dégrèvement des taxes foncières. C'est une hausse de 5%, même si les bases ont augmenté de 4,5 % puisqu'on prend toujours un petit peu plus pour tenir compte des nouveaux appartements qui viennent, qui sont mis à la location ou à l'acquisition.

Les reversements de la CCVG se décomposent entre, d'une part, une attribution de compensation que la CCVG nous verse et qui est exactement du même montant que l'an dernier, c'est-à-dire 4 302 000 €. Il y a également la dotation de solidarité communautaire qui devrait s'élever cette année à 1 735 000 €. Pour l'estimer, on est parti sur celle de 2023, c'est-à-dire 1 905 000 €. Là-dessus, on a enlevé la contribution exceptionnelle que nous avons eu en 2023, liée à l'excédent budgétaire de la CCVG qui représentait 370 000 €, et on a ajouté un complément de 200 000 €, ce qui nous donne donc 1 735 000 €.

Nous avons également d'autres recettes de fonctionnement pour 1 065 000 €. On peut citer dedans 380 000 € pour la restauration scolaire, ce qui est dû à l'augmentation des tarifs ainsi qu'à une forte augmentation des effectifs en restauration scolaire, 225 000 € pour les crèches, 91 500 € pour les redevances d'occupation du domaine public, 90 000 € pour le périscolaire, qui est également en augmentation de fréquentation et 75 000 € de refacturation du service politique de la ville à la CCVG. Comme vous savez, la politique de la ville a été reconduite en en étendant le périmètre ; on a donc reconduit toutes les conventions qui nous lient à la CCVG pour ce service.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 113 500 € et comprennent, entre autres, les loyers des logements communaux ainsi que la location du gymnase au collège, enfin, des différents gymnases au collège, au lycée et à l'école privée. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèveront à 16 581 000 €. La partie bleue, qui est la plus importante, concerne bien les impôts et taxes.

Sur l'histogramme à votre droite, vous pouvez faire la comparaison entre le prévisionnel de 2023, le réalisé simulé 2023 et le prévisionnel de 2024 ; 2023 est en bleu pour le prévisionnel, le réalisé estimé en rouge et 2024 est en vert.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 890 000 € et comprennent le coût de l'inflation, 230 000 € liés à la hausse des fluides avec le doublement des prix du gaz. Il faut savoir que si on n'avait pas commencé à faire des économies d'énergie et créé la chaufferie bois, il n'y aurait pas eu un doublement du prix du gaz, mais ça aurait été multiplié par 2,3.



On commence déjà à voir des effets bénéfiques et on a estimé à 33 % la hausse sur les frais d'électricité puisque les tarifs à l'heure actuelle ne nous sont pas encore connus. Nous avons prévu également 10 000 € supplémentaires sur les denrées alimentaires. Il y a une partie qui est liée, comme je vous le disais, à la hausse des effectifs.

Nous avons également intégré de nouvelles dépenses, 48 000 € d'externalisation du nettoyage qui correspondent à un mi-temps sur l'école Fournion, sur Jean Moulin A, sur les ateliers et à la Plateforme. Lors de la dernière décision budgétaire modificative, nous en avons déjà parlé, si vous vous souvenez. Nous avons également intégré 9 000 € de location des bâtiments modulaires pour les vestiaires du foot et 7 000 € de frais d'avocats en lien avec les contentieux juridiques que nous avons actuellement.

Nous avons aussi des suppressions de charge pour 137 000 €. Parmi celles-ci, il y a 33 000 € d'assurance dommages ouvrage sur Jean Moulin. Effectivement, nous l'avons payée en 2023 mais pour la durée de l'assurance dommages ouvrage. Nous avons des frais d'études qui diminuent de 29 000 € et les frais de formation vont également baisser de 21 000 €. Il y a 15 000 € en moins de fourniture d'équipements de protection individuelle, puisque nous avons encore un stock suffisant de EPI et enfin, nous avons 13 000 € d'animation en moins, puisque, par rapport à 2023, nous n'aurons pas les festivités du jumelage, puisque ce n'est pas une année anniversaire, et nous n'aurons pas la Semaine de l'environnement parce qu'elle arrive seulement tous les deux ans.

Nous allons maintenant voir les coûts de l'énergie, le gaz. Cette courbe va de 2021 à 2023, et on peut voir la hausse qui est liée au conflit en Ukraine. Les petits points noirs correspondent au moment où le SIGERLy a acheté le gaz et on peut voir que, Dieu merci, il a plutôt acheté en position relativement basse. Sur le tableau qui vient là maintenant, vous voyez l'évolution du prix du gaz sur une beaucoup plus grande durée. On voit que de 2014 à 2021, le prix du gaz était bas et relativement stable. Ensuite, on retrouve la courbe d'avant. On voit que notre prix a baissé sans pour autant retourner au prix que l'on avait avant la crise en Ukraine mais malheureusement, il semblerait qu'on ne puisse pas retrouver ces montants.

Nous allons avoir les mêmes tableaux en ce qui concerne les coûts de l'énergie ; alors pour l'énergie vous avez deux courbes : une courbe bleue, qui correspond au prix de base de l'énergie et une courbe verte, qu'ils appellent pics, qui correspond à des périodes de forte consommation, et ça correspondrait un peu au tarif plein, heures pleines, heures creuses. Heures pleines, c'est la courbe verte et heures creuses, ça serait plus la courbe bleue. De la même façon, il y a les pics d'achats qui ont été signalés dessus et sur la courbe qu'on a vu apparaître très rapidement et qui revient, on voit que la courbe de l'électricité a suivi exactement la même courbe que celle du gaz donc une hausse à cause de l'Ukraine et je laisse Mme BÉRAL pour les ressources humaines.

**Mme Agnès BÉRAL** : On vous avait présenté l'année dernière un tableau sur les ressources humaines qui était issu du RSU, le rapport social unique. Là, on vous présente des slides qui sont issus de notre logiciel ADELICE, qui est plus réactif, parce que l'année dernière, c'était 2021. Là, c'est des chiffres qui sont de 2023 donc du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 30 octobre 2023. Le nombre moyen d'agents sur l'année 2023 est de 243, le nombre moyen d'ETP est de 185, 42 ; 76 % de femmes pour 24 % d'hommes.

Mme WEULERSSE demandait l'évolution des effectifs entre 2022 et 2023. Au 1<sup>er</sup> janvier, on avait les effectifs rémunérés : 241 en 2022, 253 en 2023 et une augmentation de 4,9 % sur la période.

Cependant quand on regarde l'évolution des ETP rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier, on a 188 en 2022, pour 185 en 2023 donc une baisse de 1,7 % sur la période. On peut quand même conclure, définir que les ETP, tout comme le nombre moyen d'agents, est très variable et vraiment à une date fixée. Demain, ce sera peut-être plus que les chiffres que je vais vous annoncer ; c'est vraiment variable. On ne peut pas, il y a un tel « turnover », des effectifs différents, aussi bien dans le périscolaires ou des postes qu'on n'arrive pas à engager, à recruter donc c'est vraiment des chiffres moyens.

**M. Serge BÉRARD** : Si je peux me permettre, Mme BÉRAL, c'est variable, mais très variable c'est un peu fort, parce qu'on parle de plus 2 ou moins 2 % donc ça reste dans une fourchette extrêmement réduite.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui, 5% sur 1 an, c'était pas mal.

**M. Serge BÉRARD** : Non mais par rapport à l'année, au moment où on fait la prise d'information ; ça reste dans une fourchette.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui c'est vrai qu'on a eu du 174 en 2021, et puis on a 188, 185. C'est vraiment très variable. Ensuite, on passe à la pyramide des âges donc un âge moyen dans notre collectivité de 43 ans, la moyenne des hommes 39 ans, moyenne des femmes 44 ans. La typologie des agents, on a 73 % des agents qui sont titulaires de la retraite de la fonction publique, donc la CNRACL ; 56 % des agents sont à temps plein et 76 % des agents titulaires sont à temps plein donc quand même une majorité des agents titulaires sont à temps plein, à temps complet. Le chapitre 012, vous savez tout à fait ce qu'il regroupe. On vous en a parlé depuis des années et juste, je vais vous redire, on ne vous le redira pas l'année prochaine, mais c'est la première fois, peut-être, qu'on vous l'affiche, quels sont les principaux éléments constitutifs de la rémunération des agents.

Il y a le traitement indiciaire qui correspond au grade et à l'échelon de l'agent ; il y a des éléments accessoires mensuels, la prime fixe ou IFSE. On a voté une délibération sur le RIFSEEP, donc une part qui prend en compte l'IFSE entre autres, et la prime variable CIA, le complément indemnitaire annuel qui est versé tous les mois et qui est fonction de l'évaluation annuelle de la personne et de son implication dans la collectivité. La NBI, c'est la nouvelle bonification indiciaire qui est attribuée à des personnes qui, par exemple, font une régie de recettes, qui sont dans un quartier, dans le quartier des Pérouses, quartier de politique de la ville et il y a une prime de fin d'année qui est fixée à 1 300, 71 € qui est versée au mois de novembre et qui ne bougera pas, parce qu'on a une délibération ; on ne peut pas la bouger.

On a des titres de restauration d'une valeur de 7 € dont 4 € à la charge de la collectivité ; on a une participation employeur aux mutuelles labellisées et une participation employeur à la garantie maintien de salaire MNT. Nous avons eu des délibérations là-dessus, donc vous connaissez par cœur ce sujet.

En 2023, il y a eu des créations de postes qu'on avait prévu dans le BP, donc un poste de cuisinier, un poste de directeur des ressources humaines, un poste d'ETAPS et un poste d'adjoint au directeur enfance, jeunesse et sport. Il y a une augmentation de 0,5 ETP suite à l'affectation d'un agent à hauteur de 0,8 % à la ludothèque et une augmentation de 0,5 ETP d'un poste d'agent de maintenance des bâtiments communaux, avec la spécialité électricien. Les dépenses de personnel, on a fait le coût moyen, mensuel, brut chargé.

Les assistantes maternelles représentent 4 060 €, les titulaires 3 807 €, les contractuels indiciaires mensualisés 3 486 € et les contractuels horaires 2 971 € brut chargés et mensuel.

On a une variation de 4,74 % du coût mensuel moyen par rapport à la période de janvier 2023 à octobre 2023, avec l'augmentation de la valeur du point en 2023, l'augmentation du nombre d'agents concernés par le versement du CIA et le glissement vieillesse et technicité.

On vous a mis un petit « slide » sur les heures supplémentaires rémunérées. On a une légère baisse, à savoir que dans la collectivité, on demande que les heures supplémentaires soient en priorité récupérées et non rémunérées ; des heures complémentaires légèrement en augmentation donc 1,75 % à 86 %, ce n'est pas énorme.

Le budget prévisionnel des dépenses de personnel en 2023 s'élevait à 8 700 000 €. A priori il sera en fin d'année à 8 888 000 € ; ça représente 59 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. On a un écart qui s'explique par des remplacements maladie et d'agents à temps partiel thérapeutique, qui sont rémunérés à temps plein, mais qu'on remplace selon la typologie ; des dépenses qui sont doublées suite à l'utilisation de solde de congés avant des départs de disponibilité, entre autres, ou à des mutations ; deux agents en période préparatoire au reclassement, ce qu'on appelle PPR, en 2023. Il y a eu les mesures gouvernementales liées à l'inflation, revalorisation des frais de mission, de la prise en charge des frais de transport et la prime de pouvoir d'achat. On a eu la création d'un poste de chargé de projet culturel en 2023, ce qui n'était pas budgété, le paiement d'indemnités de départ et une rupture conventionnelle et l'obligation du versement du complément indemnitaire annuel au personnel nouvellement embauché, sans carence.

Notre logiciel nous permet, pour la masse salariale de calculer les ETP et les coûts unitaires, ce qu'on vous a présenté avant et qui tient compte, le coût unitaire, du point d'indice, du glissement vieillesse et de technicité et de l'impact entre les entrants et les sortants, ce qui est de moins en moins vrai.

Pour les dépenses de personnel 2024, il faut prendre les éléments réalisés jusqu'à la paie d'octobre 2023 et la projection jusqu'à la fin de l'année donc prime de fin d'année en novembre et prime de pouvoir d'achat qu'on pourra distribuer a priori en janvier.

Les inscriptions du budget 2024 qui tiennent compte des dépenses suivantes donc l'impact en année pleine des créations de poste 2023 soit 302 000 €, le glissement vieillesse et technicité pour un montant de 95 000 €, l'augmentation réglementaire des cotisations CNRACL qui est 1% de plus, soit 34 500 € et une prévision d'augmentation du SMIC estimée à 11 600 €.

Entre autres, on prévoit la création d'un poste d'instructeur urbanisme à partir du mois de septembre 2024 pour remettre à la Ville de Brignais l'autorisation des droits du sol, un saisonnier supplémentaire en juin et juillet au service technique, une enveloppe d'heures supplémentaires en vue des élections européennes, des projets 2024, entre autres projet CMJ, la Nuit de la lecture et les JO ; il y a quand même des gains impactant le BP 2024, estimé à 87 000 €, qui sont la réorganisation de la direction générale des services, avec la suppression du poste de DGA (directeur général adjoint) en milieu d'année et la fin d'affectation d'un agent qui était en surnombre sur la Ville et qui est passé au CCAS.

**M. Guy BOISSERIN** : Cela fait le 28<sup>ème</sup> ou 29<sup>ème</sup> budget auquel j'assiste et je suis surpris d'un chiffre que si je l'avais vu dans les années précédentes je pense qu'il y aurait des trous au plafond ; sur le coût moyen affiché d'une assistante maternelle, je ne comprends pas du tout, et j'aimerais savoir si en face de ce coût moyen, on a, d'une part, une recette éventuellement CAF, je n'en sais rien et, d'autre part, une recette des parents qui viennent en déduction de ce coût parce que je suis quand même un petit peu effaré.

**M. Serge BÉRARD** : On raisonne en salaire brut chargé ; toutes les charges sociales.

**M. Guy BOISSERIN** : Oui d'accord mais ce qu'il y a en-dessous, c'est la moyenne des titulaires, de tous les autres personnels titulaires de la Mairie.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui c'est ça.

**M. Guy BOISSERIN** : Donc c'est quand même les assistantes maternelles qui sont au-dessus. Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense que Sébastien.

**Mme Agnès BÉRAL** : Oui ou M. BLAIN.

**M. Philippe BLAIN** : *Ce sera surtout Clémentine HOCHART qui connaît mieux que moi le statut des assistantes maternelles. Ce que l'on peut dire là, ... ça n'a pas forcément été présenté les années précédentes en tout cas de cette manière-là, puisqu'on a de plus en plus d'impératifs, c'est très bien - si je puis me permettre - cette connotation, mal ou bien, qu'on puisse faire apparaître ce type de données donc pour les assistantes maternelles, Clémentine va compléter. Ce sont des personnes qui travaillent sur des amplitudes horaires spécifiques et qui, par ailleurs, sont rémunérées en fonction du nombre d'enfants gardés chez nous donc 3 voire 4 même le plus souvent 4, et pour les titulaires ; alors les 4 catégories vous les avez comprises ; les titulaires intègrent naturellement la masse des titulaires : des A, il y en a relativement peu ; des B, il y en a assez peu et, comme toujours dans toutes les collectivités territoriales, beaucoup de C donc ce qui va expliquer un 3 807,50 € qui est en fait une moyenne dans laquelle on agrège ces trois catégories. Mais je vais laisser Clémentine compléter sur les assistantes maternelles à proprement parler pour répondre à vos questions.*

**Mme Clémentine HOCHART** : *Je vais être très courte. Pour les deux questions, la réponse sera à chaque fois oui : la CAF intervient sur le coût total de la structure. Il y a une partie des salaires qui sont pris en charge et les parents participent aussi en partie en tant qu'usagers sur une crèche, une crèche familiale. Pour autant, ça fait effectivement partie des personnels qui sont plutôt en haut de l'échelle de rémunération mais comme le disait M. BLAIN, au-delà de la particularité de leur métier, il y a un volume des amplitudes horaires qui peuvent aller de 7 heures à 19 heures et un nombre d'enfants qu'on a aussi densifié par rapport à il y a 10 ou 15 ans en arrière.*

**M. Guy BOISSERIN** : Oui alors ce n'est pas une critique, c'est un manque de compréhension. Est-ce qu'on peut, pas forcément ce soir, mais nous donner en moyenne la recette qui va en face de directement de ces 4 060 € ? Sur un titulaire, en moyenne, on n'a pas de recette en face sauf rares exceptions, c'est quand même un truc précis. J'aimerais bien qu'on me dise, en face, on a 1 000 € de recettes, 3 000 € de recettes.

**M. Serge BÉRARD** : Je pense que sur cette question-là, puisque, effectivement, les choses sont présentées comme ça, elles peuvent être interprétées de différentes manières mais il y a deux ou trois remarques que je voudrais faire.

La première, c'est que les agents qui ont des enfants les ont chez elles aussi, à la différence d'une crèche où on crée des structures avec des locaux... il faut savoir que là, ce n'est pas le cas, puisque les enfants sont à la maison. Par ailleurs, je crois que quand on veut approfondir ce type de question, puisque la question se pose, il faut, à ce moment-là, regarder effectivement tous les aspects et ça mériterait qu'on fasse un focus sur la petite enfance en général, avec des comparaisons éventuelles, puisqu'on s'est posé, bien entendu, les questions entre l'approche crèche traditionnelle, collective et l'approche assistante maternelle à domicile et on s'apercevrait que l'économie générale conduirait plutôt à aller vers ce type d'organisation ; après, ça ne correspond pas toujours aux besoins des familles, et un travail de présentation n'est pas si simple à faire, mais serait justement parce que, il faut prendre beaucoup de paramètres.

Je propose qu'à l'occasion peut être, d'une Commission générale, on rentre plus dans ce détail et qu'on affiche le coût net, puisque c'est de ça dont on parle pour la collectivité, de la petite enfance, les types de garde. Si ce n'est pas clair pour tout le monde, ce sera l'occasion de mettre...

**M. Guy BOISSERIN** : Oui le montant et le pourcentage de participation des parents aussi.

**M. Serge BÉRARD** : J'ajoute un autre point, c'est qu'on pourrait se dire, finalement, ça ne pourrait pas être intéressant. N'empêche que sur ces rémunérations-là, on ne trouve pas d'assistante maternelle aujourd'hui.

**M. Guy BOISSERIN** : Moi je ne suis pas choqué, même si c'était 10 000 € ; si c'est mérité, c'est mérité. Il n'y a pas de problème là-dessus et je pense que c'est un métier qui ne manque pas beaucoup de qualifications, mais par contre beaucoup d'expérience ; de patience et même physique, parce que quand on a 4 gamins toute la journée et quand on les voit d'ailleurs dans la rue, il faut quand même être vaillant du matin au soir.

**M. Serge BÉRARD** : Il faut aussi une qualification.

**M. Guy BOISSERIN** : Oui mais ce n'est pas un Bac +6 non plus mais d'ailleurs il n'y a pas que ça qui fait la valeur des gens, heureusement, parce que sinon je n'aurais aucune valeur.

Moi c'est juste : en face, je sais qu'il y a une participation des parents. Quand on parle de la cantine, on sait qu'un repas coûte x et que les parents participent à peine à 30 % et faire le coopératif, bien que je ne préconise pas ceci avec une crèche privée qui ne nous coûterait en théorie rien mais par contre, je sais que, pour les parents, les crèches privées sont hors de prix donc je voudrais voir s'ils font une super affaire en faisant à la Mairie ou si nous, on peut rattraper un peu le tarif au-delà de l'inflation.

Je n'en ai aucune idée. Ça fait longtemps que je n'ai pas eu d'enfant et d'ailleurs je ne pense plus en avoir et en plus, c'est ma femme qui peut les garder.

**M. Serge BÉRARD** : Je rappelle qu'on a une mission sociale et, de fait, sans vouloir entrer, peut-être qu'on va pouvoir en parler lorsqu'on discutera, lorsqu'on présentera et qu'on débattrait du budget plus précisément, les services font une analyse sur toutes les activités, activité par activité, en prenant l'ensemble des charges et l'ensemble des produits et le vrai budget qu'on doit suivre, c'est in fine, quel est le coût net pour la collectivité en fonction de l'évolution de nos politiques ?

Parce que les tarifs peuvent augmenter, les charges peuvent augmenter, ou pas, et donc ce qui est intéressant, effectivement, c'est de regarder, en fonction des coûts, combien ça va coûter, quelle activité, quel service, combien coûte tel ou tel service à la collectivité une fois qu'on a encaissé les produits qu'on peut facturer, dans certains cas ou des produits qui viennent de la CAF, dans d'autres.

Je vous propose qu'on mette ça en question lorsqu'on aura terminé le budget, peut être en début d'année prochaine, et qu'on aura tous les éléments de l'année 2023 pour mettre en regard les différents modes de garde et le coût d'aide pour la collectivité.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Sur le personnel, moi, je voulais revenir sur la question, effectivement que j'avais posée. La question que j'avais posée, vous donnez pour 2023 un nombre d'ETP moyen et j'aurais voulu avoir pour l'année 2022, pas le nombre d'ETP au 1<sup>er</sup> janvier qui, pour moi, ne veut strictement rien dire ; en tout cas, ne peut pas être comparé à un nombre d'ETP moyen parce qu'effectivement si on embauche tout le monde le 2 janvier, on a peu d'ETP le 1<sup>er</sup> janvier. C'était la comparaison sur l'année 2022, sur l'année 2023 et sur ce qui était budgété en 2024, pour qu'on arrive à comprendre un petit peu les évolutions de nombre d'ETP qui me paraissent quand même importantes, parce que, par exemple, je voyais tout à l'heure que dans les charges générales, il y avait 48 000 € d'externalisation du nettoyage. Je suppose que ça veut dire, en parallèle, une baisse du personnel et là, je ne peux pas le voir, parce qu'on n'a pas un nombre d'ETP moyen budgété sur 2024.

Effectivement, les questions que j'avais posées, c'était des nombres d'ETP moyen pour les différentes années pour voir les évolutions de personnel.

**Mme Agnès BÉRAL** : Comme je vous disais, ce qu'on vous présente, la moyenne des ETP de 185,42, c'est issu de notre logiciel ADELYCE. On ne l'a pas alimenté en 2021 parce qu'il est très récent, ce logiciel, il est exploité globalement depuis cette année. Je vous ai donné quand même deux chiffres d'ETP au 1<sup>er</sup> janvier ; de toute manière les ETP, c'est à une date donnée. On était à 188, on est passé à 185 donc je ne peux pas vous donner une moyenne d'ETP en 2022.

**M. Serge BÉRARD** : Je préciserai, Mme WEULERSSE, cette préoccupation croyez bien qu'on l'a de façon permanente et que, justement, les logiciels qui étaient mis en place, c'est pour avoir un référentiel qui soit de qualité et qui nous permette de comparer ces évolutions d'une année sur l'autre. Précédemment ces logiciels ne fonctionnaient pas et on n'avait pas cette capacité à faire ces calculs. Désormais on les a, on sera en capacité de, sur la base du même référentiel, de vous donner des éléments. Vous savez qu'il y a des paramètres qui jouent aussi sur le nombre d'agents par exemple, vous avez des années, vous allez vous retrouver avec des agents en longue maladie, qu'il va falloir remplacer. On a des éléments de variabilité difficiles à maîtriser, parfois du fait de facteurs externes qui peuvent faire bouger de 2 ou 3 agents le nombre d'agents d'ETP moyen mais en tout cas, le référentiel n'existait pas. Vous pouvez me redemander 2020, 2021, 2022, on va vous dire qu'on ne peut pas vous le donner, parce qu'on n'avait pas le référentiel. Désormais, il existe et je pense que le service du personnel, en tout cas l'adjointe en charge des ressources humaines, s'engage là-dessus. On aura un référentiel qui nous permettra de suivre l'évolution de nos ETP moyen d'une année sur l'autre ; est-ce qu'on est capable de dire ça ?

**Mme Agnès BÉRAL** : Tout à fait, l'année prochaine on pourra comparer le 185 avec le chiffre de 2022.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : On est bien d'accord qu'on pourra avoir des ETP moyens, puisque les ETP moyens, c'est juste la masse salariale divisée par le nombre d'heures donc moi, c'est juste ça, c'est juste une masse salariale divisée par un nombre d'heures.

**Mme Agnès BÉRAL** : Ce n'est pas si simple que ça.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Ramener un temps moyen par agent.

**Mme Agnès BÉRAL** : Avec tous les temps complets que nous avons, avec tout ça, on ne peut pas vous donner ça et on ne fait pas un budget avec des ETP ; on fait un budget avec le nombre de personnes qui est là.

**M. Serge BÉRARD** : Mme WEULERSSE, je vois que vous êtes très préoccupée par ce sujet. Je répète à juste titre, c'est un sujet important. Je vois que vous vous intéressez à la méthodologie. Aussi, ce que je propose, c'est à un moment donné, d'aller dans les services avec Agnès et que vous regardiez, parce que moi, je n'ai pas pris le temps d'approfondir cette question-là, comment tout ça fonctionne, puisque croyez bien que ce souci de transparence, on l'a, et vous serez la bienvenue pour voir comment fonctionne ce logiciel, comment il calcule ces ETP moyens, et comme ça, on aura des référentiels qui seront validés et audités et compris.

**Mme Agnès BÉRAL** : Si c'est aussi simple que vous le dites., on serait bien content.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Moi ma question, ce n'est pas de contrôler la façon dont c'est fait, c'est que...

**M. Serge BÉRARD** : C'est important de connaître la méthodologie.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, c'est que pour pouvoir analyser, puisqu'on est en débat d'orientation budgétaire, sans éléments, c'est assez difficile de comprendre les choses et de pouvoir débattre. Ça s'arrête là, et c'est juste de dire aussi sur 2024, il y a un budget qui a été fait.

**M. Serge BÉRARD** : Qui va être fait.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Il a été fait il me semble donc présenté sur une masse salariale, c'est de comprendre combien il y a de personnes qui sont incluses dans cette masse salariale, combien il y a d'ETP pour qu'on se rende compte, comme je vous disais tout à l'heure, s'il y a une augmentation de 48 000 € d'externalisation c'est juste regarder effectivement comment ça se traduit dans la case personnel. C'est juste pour pouvoir comprendre et analyser. Nous n'avons pas ces éléments. Je me permets de les redemander.

**Mme Agnès BÉRAL** : J'ai une autre réponse à vous donner sur l'externalisation aussi bien sur le personnel de nettoyage que pour les espaces verts, c'est qu'on a plus de locaux ; par exemple, on a eu l'Annexe qu'on n'avait pas avant ; les espaces verts même chose. On a de nouveaux espaces verts, on n'emploie pas d'autres personnes, on externalise. On ne peut pas comparer ça... et vous dire non, il y a moins de monde à l'unité d'entretien ménager ou aux espaces verts, parce qu'on externalise. Non, on a des locaux de plus et on a des espaces verts supplémentaires. C'est un choix, ce ne sont pas des personnes du personnel qui est en moins.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, mais vous comprenez bien que sans éléments chiffrés, ça, on ne peut pas le comprendre.

**Mme Agnès BÉRAL** : Vous avez 9 millions au lieu de 8 884 000 €, on vous a expliqué, on vous a montré comment on avait construit notre budget 2024. Effectivement ce n'est pas en fonction du nombre d'ETP, c'est en fonction des postes, c'est en fonction des heures supplémentaires et ainsi de suite.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Si je peux me permettre, je vais prendre un exemple sur le périscolaire. On a un périscolaire qui est en hausse de 12 %, un nombre d'élèves en plus sur le périscolaire. C'est au global une hausse de 12 % mais on a sur le temps de midi, un peu plus, sur le temps du soir, un peu plus, pas sur le temps du matin. Ça veut dire qu'on a besoin de plus d'animateurs sur des micro temps, si je peux me permettre, et on a des animateurs ; et d'ailleurs si vous avez regardé dans le nombre des agents, il y a à peu près 90 animateurs sur la ville, mais il y en a qui n'interviennent que 2 heures par jour et pas tous les jours, puisqu'on a des pics les mardis et les jeudis, par exemple donc je n'ai pas besoin de ces animateurs-là les lundis et les vendredis, ce qui fait que là, on n'a vraiment pas d'agents qui sont là du tout alors c'est du temps vraiment « micro partiel » on peut dire. Il y en a qui font une vingtaine d'heures, même 17, le moins dans la semaine donc là le calcul, ramener ça à des ETP, c'est extrêmement compliqué, surtout que c'est variable d'un mois à l'autre.

**M. Serge BÉRARD** : Votre analyse, je pense, qui mérite débat aussi, qui est intéressante, c'est que vous avez vu qu'on a un certain nombre, effectivement d'ETP en plus. Vous avez noté aussi qu'on allait avoir un directeur général qui va bientôt prendre sa retraite et que, depuis 2 ans, on prépare son départ. Depuis 2 ans on recrute, on a créé par exemple un poste direction des ressources humaines, avec l'objectif d'améliorer la productivité aussi du service qui était en grande difficulté il y a 3 ans et les choses commencent à s'améliorer ; on a, pour aussi mieux encadrer l'équipe, on a un adjoint qui est rentré aussi, toujours dans ce souci de renforcer nos directions, on n'aura plus de direction générale adjointe.

On a donc créé un poste auprès du directeur des affaires de la petite enfance et des affaires scolaires pour améliorer la maîtrise de ce domaine-là et faire en sorte que notre future directrice générale ait une équipe bien structurée à tous les niveaux. Donc effectivement, il y a des restructurations qui font des plus et des moins, l'objectif étant qu'à la sortie, on ait des services qui fonctionnent le mieux possible et tous les choix qu'on a fait, je pense, en termes d'organisation aujourd'hui, on est en train d'en tirer les profits, le profit.

On a des services qui marchent bien, qui sont bien structurés, bien organisés. Il y a encore des évolutions à faire et le départ de Philippe BLAIN, qui est quelque chose d'extrêmement important pour la commune, parce qu'il avait une maîtrise ; il a une maîtrise de cette commune depuis des décennies. C'est une vraie préoccupation de faire en sorte que la transition se fasse bien, et on s'est donné les moyens de faire en sorte que ça se passe bien, donc c'est aussi un élément à prendre en compte ; on n'est pas que dans de l'arithmétique quand on aborde la question du management d'une organisation telle que notre commune, même si à la sortie, il y a des calculs à faire, et on vous donnera les éléments tels que vous les avez demandés.

Clémentine HOCHART, vous voulez dire un mot.



**Mme Clémentin HOCHART** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, j'allais juste répondre, mais la question date un petit peu, sur la partie masse salariale, pour pouvoir la rapporter aux ETP, simplement vous rappeler que, dans la masse salariale, on n'a pas que la rémunération qui est directement versée aux agents, on va avoir aussi tout un volet sur la prise en charge des visites médicales, la partie titres-restaurants. On va aussi avoir la partie assurance du personnel donc le ratio n'est pas aussi mathématique que ça. Simplement pour aller aussi dans le sens de ce que disait Mme BÉRAL, le logiciel ADELICE a été mis en œuvre à partir de 2021 partiellement. Pour 2022, parce que ce qu'on avait évoqué en Commission n°1, les chiffres que vous avez à l'écran c'est pour 2023 donc la moyenne des ETP sur une année était de 185,42 ; pour 2022, la moyenne des ETP était de 188,35 ETP.*

*Et pour vous répondre et compléter ce qu'on avait aussi précisé en Commission n°1, pour le calcul des ETP 2024, on n'a pas encore la moyenne à l'année puisque c'est en fonction d'un réalisé. Par contre, on est parti sur un volume d'ETP identique, puisqu'on vous l'a présenté. On a eu des créations de postes, mais on a aussi des suppressions de postes et donc sur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, on n'a pas déjà intégré un certain nombre de créations supplémentaires et la moyenne, on ne pourra la voir que quand on aura avancé dans l'année.*

**M. Serge BÉRARD** : Mme VENDITTELLI avait une précision à apporter.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Je voulais une précision justement sur la création d'un poste d'instructeur-urbaniste.

**M. Serge BÉRARD** : Pour l'instant la décision n'est pas prise, mais on l'a budgétée. Vous savez que, lorsque nous avons pris en charge la gestion de cette commune, on s'est retrouvé avec un service urbanisme qui était complètement dégradé, puisqu'il n'y avait plus personne en fait. On n'avait plus d'instructeur ; on n'avait plus de chef de service. On était dans une situation extrêmement dramatique alors même que, comme vous avez pu le constater au cours de ces dernières années, même si c'est moins le cas en ce moment, on avait beaucoup de permis de construire à délivrer, beaucoup de travail. On a - je vous rappelle d'ailleurs que ça avait fait l'objet d'un débat qui, dont je me souviens bien - décidé, en accord avec la CCVG, de transférer l'instruction et pas la compétence d'urbanisme simplement l'instruction à la CCVG qui nous a sorti d'une situation dans laquelle on était mal engagé et, fort heureusement, la CCVG était là et a pris la balle au bond et a repris toute l'instruction, ce qui s'est fait pendant deux ans.

Aujourd'hui, on a un service qui s'est bien restructuré, qui fonctionne là encore bien, avec l'arrivée de nouvelles responsables, et on réfléchit, avec la CCVG aussi à l'opportunité de continuer cette instruction, puisqu'il faut se renforcer. Je ne sais pas si on aura... si ce qui se passe actuellement, c'est-à-dire la baisse des transactions et la baisse de l'activité du fait du contexte immobilier extrêmement tendu, si on ira au bout de la démarche, mais on considère qu'on est en capacité désormais de reprendre cette instruction en autonomie totale, puisqu'on s'est donné les moyens de le faire.

On l'envisage, alors il y aurait bien entendu une contrepartie, c'est-à-dire qu'en termes de budget, je reviens sur la remarque de Guy BOISSERIN tout à l'heure, on peut regarder les produits.

Il faut regarder aussi les charges, ou l'inverse on a aujourd'hui des charges qui correspondent, qui sont prélevées sur notre attribution de compensation, comme vous le savez, du fait que l'instruction est financée par la CCVG, elle nous retire le coût de cette instruction dans notre attribution de compensation. Si on devait recruter, on n'aurait plus ce retrait, on aurait plus cette charge. En gros, on arrive à un coût de l'ordre de 35 à 40 000 je crois qui est facturé, ou qui sera facturé par la CCVG en année pleine pour l'instruction.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est mutualisé avec les autres.

**M. Serge BÉRARD** : Non, ce n'est pas une mutualisation. Si, mais alors qu'est-ce que ça veut dire la mutualisation ? Ce n'est pas un transfert de compétences. La mutualisation, c'est comme on l'a pour l'informatique par exemple, on l'a pour les achats, on l'a pour l'instruction ; la CCVG calcule le temps passé par les agents et refacture à chaque commune, à Brignais, enfin à toutes les communes qui utilisent des services, le coût de la prestation, c'est ça, la mutualisation. En fait la Communauté de communes se transforme en prestataire de service qui facture des prestations et parfois, on a intérêt à mutualiser, puisque sur un service, par exemple dans le cadre de l'instruction il y a 3 instructeurs à la CCVG, ce qui nous a permis de passer ce cap extrêmement difficile.

Le jour où on décide de reprendre l'instruction par nous-mêmes, la CCVG, on va faire en sorte que ça ne pénalise pas la CCVG qui sera organisée aussi pour qu'il n'y ait pas un coût induit qui reste, alors même que nous, on récupère ; donc c'est pour ça qu'on y va à pas comptés et, en toute transparence avec la Communauté de communes, on récupérerait notre compétence. Eux vont se réorganiser, enfin la mission, et eux se réorganisent. À ce moment-là, on n'aura plus la prestation et on aura le coût sur la collectivité. À terme, ça devrait être à-peu-près équivalent en termes de coût. Je ne sais pas si j'ai été clair ; donc on peut continuer.

**Mme Béatrice DHENNIN** : On va voir les participations et les subventions. Elles regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement au budget annexe et le soutien au monde associatif. On va commencer par le soutien aux budgets annexes. Sur ce tableau, vous pouvez voir les différentes années, ce qui vous permet de comparer 2023 et 2024. Pour la RCAVB, on peut voir que l'augmentation est relativement faible et correspond uniquement à une partie de la masse salariale.

Le CCAS, il y a l'impact de la masse salariale et également les mises à disposition de personnel en faveur de la ville. Pour les Arcades, il y a la masse salariale. Il est prévu également une évaluation externe et il y a des frais d'alimentation qui sont en augmentation car liés à l'inflation. Sur la base du tableau, on peut voir la part de la subvention communale dans le budget des structures annexes. Le soutien aux associations est stable. Nous avons versé, ou nous avons prévu de verser, 463 000 € au Centre social, 234 000 € à la MJC, 111 000 € à l'AMB, 345 000 € à l'OGEC. Là, cette somme est un peu en augmentation, puisqu'elle s'obtient en multipliant le coût pour un élève par le nombre d'élèves Brignairots.

Il est noté que cette année, on a un petit peu plus d'élèves de Brignais à l'école privée et nous avons également versé 182 000 € pour l'ensemble des autres associations.

Les participations aux syndicats sont estimées à 354 000 € environ, en intégrant la fiscalisation de la participation au SMAGGA et la fin de la participation au syndicat Rhodanien qui fournissait l'accès internet aux écoles. Ces 354 000 € se décomposent de la façon suivante : nous avons 210 000 € de contingent pour le service incendie, 4 000 € pour le syndicat de l'Aqueduc du Gier, 80 000 €, c'est l'assainissement collectif sur les eaux pluviales, c'est versé au SYSEG et nous versons 60 000 € au SYTRAL ; ça correspond à la navette municipale.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je vois qu'il n'y a pas le SIGERLy, l'éclairage public. J'en déduis que le SIGERLy est fiscalisé.

**Mme Agnès BÉRAL** : Depuis des années.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui, sauf que sur la partie éclairage public, je me souviens très bien, parce que la question avait été posée l'année dernière et vous nous aviez dit à l'époque le SIGERLy ne va pas nous facturer pour l'année 2023, donc c'est un sujet qu'on réabordera plus tard. Je me permets de mettre sur la table ce sujet.

**M. Serge BÉRARD** : Non mais on n'a pas dit ça, Mme WEULERSSE. On n'a pas dit que le SIGERLy ne facturerait pas, puisque le SIGERLy ne facturera jamais.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : On avait dit que ça ne pèserait pas.

**M. Serge BÉRARD** : On a dit que ça ne pèserait pas en 2023.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : L'éclairage public ne baisserait pas en 2023, et vous aviez dit à l'époque par conséquent, on en reparlera après pour savoir comment on fait.

**M. Serge BÉRARD** : Absolument. Il me semble qu'on en a déjà parlé au dernier Conseil municipal d'ailleurs ; on va redire la même chose, mais allez-y.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Je vais aller plus loin. Le SIGERLy sera donc fiscalisé. Je trouve ça dommage qu'on n'ait pas eu un débat sur ce sujet, parce que je pense que ça aurait pu être intéressant.

**M. Serge BÉRARD** : On a eu le débat.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Non, on n'a pas eu le débat sur la fiscalisation de l'éclairage public.

**M. Serge BÉRARD** : On a eu le débat sur le transfert de compétence.

**Mme Isabelle WEULERSSE** : Oui mais qui n'impliquait pas nécessairement la fiscalisation. À l'époque j'avais posé la question et on m'avait répondu qu'on débattrait plus tard de ce sujet-là, que ça pouvait être fiscalisé ou non fiscalisé.

**M. Serge BÉRARD** : Attendez, parce que quand on dit les choses, il faut le dire de façon précise. Lorsqu'on transfère une compétence de cette nature, c'est -on a eu d'ailleurs le débat à propos du SMAGGA le mois dernier - la fiscalisation est automatique. Ce qu'il est possible de faire, en revanche, c'est de venir la compenser en faisant un fonds de concours avec des règles à respecter, qui viendraient réduire le coût supporté par la fiscalisation. Mais la fiscalisation, elle, est automatique.

Vous transférez la compétence, la fiscalisation se met en place.

En revanche, admettons, prenons des chiffres, le coût de l'éclairage, puisque vous savez que je rappelle quand même un point important, c'est que si nous avons pris, et je vous rappelle le débat, je vous rappelle que la commune de Brignais a pris un retard considérable en matière d'équipement en leds et qu'aujourd'hui ce retard, au moment où le coût de l'électricité a explosé, est extrêmement préjudiciable pour la commune et, si on a décidé de ce transfert de compétences, c'est parce qu'on n'avait pas la capacité de financer ; on n'a pas encore le montant exact - mais peut-être les 2 millions d'euros qui devront être investis rapidement pour rattraper le retard que cette commune avait pris de manière que je considère regrettable. C'est vrai qu'on l'avait pour être franc, dans notre travail de programmation pour ce mandat, on n'avait pas percuté sur ce retard qu'on avait. Mais quand on l'a découvert, on était à 20 % de leds, alors que des communes qui ont été dynamiques sur ce sujet, étaient pratiquement à 100 % d'équipement en leds et on a pris la mesure, et pressentant l'évolution du coût de l'électricité qu'il fallait accélérer les choses et la seule façon qu'on a trouvé de le faire intelligemment, efficacement, c'était de transférer la compétence, puisque, en transférant la compétence, on permet au SIGERly d'investir pour nous et d'amortir sur 15 ou 20 ans, le coût de l'investissement qu'ils vont faire.

C'est ça qui a déterminé ce transfert de compétences, je le rappelle donc aujourd'hui, effectivement, on est dans cette situation où il nous reste, et compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie, on a pris la décision, à ce stade, de laisser la fiscalisation sans prévoir de budget, de fonds de concours pour venir limiter cette fiscalisation.

**Mme Isabelle WEULERSSE :** Mais j'ai très bien compris pourquoi la compétence avait été transférée au SIGERly mais par contre, ça ne voulait pas dire nécessairement que c'était fiscalisé. Le SIGERly pouvait très bien porter l'investissement.

**M. Serge BÉRARD :** Si.

**Mme Isabelle WEULERSSE :** On ne l'avait pas évoqué ensemble, je suis désolée, nous n'avions jamais évoqué au sein du Conseil municipal, la fiscalisation de l'éclairage public.

**M. Serge BÉRARD :** Le transfert de compétences c'est automatique. Peut-être que vous n'avez pas percuté, peut-être que vous n'avez pas compris.

**Mme Isabelle WEULERSSE :** Peut-être mais en tout cas nous n'en avons pas parlé de façon complète ; alors peut-être, je suis désolée, c'est mon premier mandat, je ne connais pas tout.

**M. Serge BÉRARD :** Mais on ne vous le reproche pas, Mme WEULERSSE.

**Mme Isabelle WEULERSSE :** Mais par contre, je trouve ça dommage et je le redis que nous ne l'ayons pas évoqué. Ce que j'ai demandé la dernière fois en Commission n°1, c'était d'avoir une idée de ce que représentait cette fiscalisation pour le Brignairot puisque nous avons évoqué que la fiscalisation du SMAGGA représentait à-peu-près 0,2 %.

**M. Serge BÉRARD :** Mme WEULERSSE, j'ai compris. Je vous interromps parce que je vais vous dire ce qu'on va faire.

**Mme Isabelle WEULERSSE :** C'est un débat ou ce n'est pas un débat ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est un débat mais là vous parlez du budget, de la fiscalisation du SIGERLY qui ne rentre pas en compte dans le budget de la commune. Ce que je vous propose, c'est que la question que vous avez posée en Commission, à savoir quel sera l'impact de la fiscalisation pour les Brignairots, c'est de considérer que cette question-là, c'est une question diverse à laquelle je répondrai à la fin de ce Conseil municipal. Je m'y engage et je vous propose de continuer.

**Mme Béatrice DHENNIN** : On va voir maintenant les atténuations de produits. Il faut savoir que la commune reversera à l'État un montant d'environ 770 000 €. Ceci correspond au prélèvement SRU pour 74 500 € et au fonds de péréquation intercommunal et communal pour 695 000 €. Les reversements faits à l'État s'élèvent à 770 000€. C'est à mettre en regard avec la DGF que nous attendons de 200 000 € par an, ce qui nous fait à l'heure actuelle un différentiel de 570 000 €, qui est ce que vous voyez sur l'histogramme qui est affiché.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 correspondront à 15 555 000€. La partie bleue correspond aux charges de personnel et frais assimilés et représente un montant de 57,8 %. Sur l'histogramme de droite, vous avez les différentes évolutions des dépenses de fonctionnement. Toujours pareil, en bleu, le prévisionnel 2023, en bordeaux l'estimation du réalisé 2023 et en vert le 2024.

On va passer aux recettes d'investissement. La section de fonctionnement nous permettrait de dégager un autofinancement d'environ 1 508 000 €, ceci en intégrant les dotations aux amortissements. À ceci, on peut ajouter plusieurs autres recettes : des subventions de 610 000 €, parmi lesquelles on peut compter 360 000 € de l'État pour la création du parc sud, 150 000 € de la Région sur ce même parc et diverses subventions, entre autres du Département, pour 100 000 €.

Le FCTVA sera à hauteur de 640 000 € ; les taxes d'aménagement pour 300 000€. On a prévu des cessions pour, entre autres, la Maison de la rue de l'Industrie pour 230 000€ et l'immeuble de logement de Jean Moulin pour 650 000 €, plus différentes autres cessions pour 15 000€, ce qui nous fera un montant de 895 000€. On a estimé que les amendes de police devraient se situer à au moins 120 000€, ce qui nous ferait un total de recettes d'emprunt de 4 075 000€.

Nous allons maintenant passer aux dépenses d'investissement. Comme d'habitude on vous a séparé le tableau avec trois sous-totaux. Nous avons au début les dépenses en phase d'étude qui représenteraient au total 169 300 €. Nous avons, parmi ces dépenses, des économies d'énergie et, entre autres, la rénovation de l'Hôtel de Ville pour un montant de 100 000 €, des études d'urbanisme pour 56 700 €. Là-dedans, il faut savoir qu'il y a une AMO pour le secteur de la déchèterie. Nous avons également des dépenses qui seront engagées en 2024 pour 3 394 000 €. Là-dedans, il y a le parc sud et le skate-park pour 879 000 €, du foncier bâti pour 815 000€. Ceci comprend, d'une part, la « Maison Du Peloux » et, d'autre part, le terrain, celui qui est vers les jeux de boules, de l'autre côté du rond-point ; des économies d'énergie et de chauffage sur différents sites pour 376 000 € ; une subvention d'équipement pour les eaux pluviales pour 370 000 €. On a estimé qu'on verserait environ 200 000 € pour le foncier en vue d'une halle festive.

Il est également prévu du foncier non bâti pour 161 000 €. Ça correspond à la rétrocession des espaces verts des Pérouses que l'on avait reporté à 2024 lors du dernier Conseil municipal. On trouve également de la vidéoprotection pour 140 000 € et la toiture du groupe scolaire Fournion pour 105 000 €.

Un peu plus bas vous voyez des actions foncières pour 10 000 €. Ça correspond à la création d'une société publique locale intercommunale. Il y aurait la CCVG et d'autres communes du territoire. Les dépenses d'investissement récurrentes se monteront à 1 080 000 €, ce qui est à-peu-près un montant similaire aux autres années, ce qui nous ferait des dépenses d'investissement totales pour 2024 pour 4 644 000 € ; et je laisse la parole à Mme BÉRAL.

**M. Serge BÉRARD** : Question de Mme GUINET.

**Mme Sylvie GUINET** : Une petite question sur la salle de spectacle pour 83 000€. Qu'est-ce qu'on y fait ? Guy de Chauliac, 18 000 €. Qu'est-ce qu'on y fait ?

**M. Serge BÉRARD** : Sur Guy de Chauliac, on termine l'aménagement particulier. Il y a toute une partie des murs qui n'avaient pas été repris ; pour qu'il y ait une homogénéité sur l'ensemble de l'équipement, notamment sur l'entrée ; peut-être qu'Anne-Claire peut compléter.

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Oui, c'est le placard, les placards couleur bois qui seront repris pour avoir une surface homogène, noire, pour améliorer l'exposition des tableaux, des œuvres. Et ce qui concerne la salle de spectacle du Briscop, ce sont des travaux au niveau de la scène et de l'avant-scène, principalement.

**Mme Sylvie GUINET** : C'est récent quand même les modifications de la scène... il y a eu des soucis ?

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Ce n'est pas forcément récent, non, il y avait toute une mise aux normes de la partie électrique, et puis des choses importantes pour pouvoir accueillir des spectacles qu'on ne peut pas accueillir aujourd'hui, de l'avant-scène et de la largeur.

**M. Serge BÉRARD** : Je crois qu'il y a des problèmes d'accès aussi pour la sécurité. M. BLAIN en sait peut-être un peu plus sur le détail de l'investissement.

**M. Philippe BLAIN** : *Oui, avec le concours d'Alice NAVARRO et dans le cadre d'une suspension de séance, vous venez de le dire, il y a des éléments de sécurité sur ce qu'on appelle le grill scénique, qui nécessitaient en gros l'utilisation pour le dire crûment, d'échelles ou de moyens rustiques pour permettre notamment à Loïc CORLIER, notre technicien, d'intervenir et puis également aux techniciens extérieurs, cela va être remplacé avec des systèmes de perches motorisées, complémentairement à ce qu'a dit Anne-Claire ROUANET sur les reprises d'avant-scène et il y a également l'écran de la salle de spectacles - vous l'avez sûrement tous noté- qui doit être remplacé. Il est endommagé et c'est un grand écran. En agrégeant tout cela, on arrive, alors ça peut paraître élevé, bien sûr, mais on arrive aux 80 000 € qui figurent sur le tableau.*

**M. Serge BÉRARD** : On continue, Mme BÉRAL.

**Mme Agnès BÉRAL** : Évolution de l'encours de dette donc vous voyez la courbe, on a emprunté en 2022 et 2023, 4 millions et 3 millions et demi. On remonte, on est à un encours de dette de 6, 8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier, et on va être à 7, 5 millions d'euros en 2024.

Si vous voyez la courbe, si vous voyez 7, 5 millions d'euros en 2024, elle va se stabiliser, je dirais la courbe, on n'a plus qu'à débloquer 1 million pour 2024 et on ne fera pas d'autres emprunts, on a emprunté en 2023, on n'a pas tout débloqué en 2023, mais on débloquent en 2024 et la courbe va se stabiliser.

Le nombre de prêts en cours au 1<sup>er</sup> janvier est de 7 : 5 à taux fixe et 2 maintenant à taux variables basés

sur le taux du livret A ; l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est à 6,8 millions d'euros soit 540 € par habitant, alors que la moyenne nationale est de 816 € pour les habitants de la même strate que nous. On est à 68 % de taux fixe et 32 % de taux variables. Des questions ? On passe à l'évolution de nos finances.

Donc on fait la prospective du budget principal sur le mandat 2020-2025. Je ne vais pas reprendre ce qui a déjà été pris en compte, que vous connaissez, la première partie. Côté dépenses, on ajuste de nouveau, c'est pour la masse salariale, à compter de 2024, donc l'évolution de la grille indiciaire de cinq points au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le GVT, on vous en a parlé, le glissement vieillesse et technicité ; la hausse des cotisations CNRACL et la sortie des autorisations du droit des sols mutualisées à la CCVG. C'est une hypothèse, mais il faut la prendre en compte. La hausse du SMIC, l'intégration de l'adhésion SYTRAL, qui va nous coûter maintenant 1,3 % en 2024 sur la masse salariale, la fiscalisation de la contribution du SMAGGA on en a déjà parlé, et on espère un retour à un niveau moins élevé de l'inflation en 2025, donc à 1,2 %.

Côté recettes, on estime que la DGF va rester stable pour 200 000 €, on verra bien ; donc la poursuite du dispositif politique de la ville de 2024 jusqu'à 2030 et ce qu'il y a de nouveau après, on estime la hausse du produit fiscal de 5% en 2024, mais elle ne serait peut-être que de 3,5 en 2025, et la DSC de 200 000 € supplémentaires tous les ans, en raison du pacte financier et fiscal qu'on a fait avec la CCVG donc, ce qui nous donne les tableaux suivants : si on fait recettes moins dépenses de fonctionnement hors intérêts de dettes, on arrive à une épargne de gestion en 2024 à 1 828 million d'euros ; 2,066 en 2025 soit on enlève les intérêts plus le remboursement du capital de dette ce qui nous amène à une épargne nette à 1 103 000 € en 2024 et 1 300 000 € en 2025.

Par rapport aux années 2020, 2021, 2022, on redresse, je dirais la barre. Ça nous permet d'avoir un autofinancement un peu plus important et le suivant, c'est la version consolidée. Ça intègre les budgets de la RCAVB. On va voir la RCAVB ensuite et vous reverrez le même tableau à la fin mais ça ne change pas énormément les chiffres ; vous voyez 1 838 276 en consolidé alors qu'on avait 1 828 266.

Le détail des projets d'investissement puisqu'on fait aussi une prospective sur nos investissements. Je vous parlerai uniquement du montant, des nouveautés, je dirais jusqu'à 2025, ce qu'on n'a pas encore fait. On a effectivement les acquisitions foncières, la maison, l'ancienne auberge du Pont Vieux ; ensuite, les projets à réaliser en fin de mandat. On a la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville pour 1 500 000 €, l'optimisation des systèmes de chauffage et d'énergie pour 400 000 € mais ça, on peut le mettre en parallèle, éventuellement avec l'étude d'opportunité sur un réseau de chaleur, sur le secteur de l'Hôtel de Ville et de la Compassion. On va faire éventuellement une étude pour voir si c'est intéressant, si on peut le faire, parce que ça sera en accord avec l'OPAC, entre autres, et si ça se faisait, il n'y aurait peut-être pas besoin d'optimiser les systèmes de chauffage et d'énergie.

On a la rénovation de la salle du Garon pour 200 000 € et une rénovation énergétique de divers bâtiments pour 1 500 000 €. On ne sait pas encore lesquels on fera ; éventuellement, ça va dépendre de l'opportunité du schéma directeur immobilier et énergétique, qui nous donne des axes.

Il y a, entre autres, la maternelle Lassagne, le groupe scolaire Claudius Fournion, Jean Moulin A et, en parallèle, le Centre social, puisque c'est dans le même secteur.

Dans le social éducation enfance, il nous reste à faire, entre autres sur l'école Claudius Fournion, la réfection de la toiture pour 100 000 €. Dans les opérations récurrentes, je ne vous en parle pas, parce que c'est tout un ensemble et on en fait tous les ans, des opérations récurrentes. Dans le sport, il reste à aménager la rive gauche de la Plaine des sports pour la rendre bien nette une fois que les travaux du SMAGGA seront terminés.

En culture, animation, il y a l'acquisition foncière pour la halle festive et on en a parlé aussi, le réaménagement de l'espace scénique du Briscope. Dans les aménagements urbains, il reste la rue Bovier-Lapierre ; donc, comme on n'a plus la compétence éclairage public, il nous restera à aménager les espaces verts, entre autres, et terminer l'aménagement du quartier de la Gare.

Voilà dans ce « camembert », les pourcentages qui seront ou qui ont été ; qui seront réalisés d'ici 2025 donc 28 % pour le social éducation enfance, 24 % pour les opérations diverses, entre autres les acquisitions et les rénovations énergétiques, les opérations récurrentes, toujours un nombre important, et ensuite 17 % pour le sport.

Il nous reste le financement de ces investissements. Nos ressources propres représentent 61 %, les subventions et les participations 13 % mais ça, c'est aussi aléatoire, je dirais, parce que les subventions, on en attend, on n'en attend pas, on a toujours un peu des surprises, aussi bien des bonnes que des mauvaises et l'emprunt représenterait 26 % de nos investissements, soit 8,6 millions d'euros sur le mandat, ce qui correspondrait à un endettement de 620 € par habitant à la fin de 2025.

Est-ce qu'il y a des questions sur les investissements ? La prospective consolidée en tenant compte des investissements, vous voyez à la fin le montant des emprunts, l'épargne de gestion en fonctionnement, intérêts de dette et remboursement du capital de dette, dépenses d'investissement, recettes d'Investissement ce qui nous conduit à l'emprunt finalement, qu'est-ce qu'on a besoin d'emprunter pour pouvoir faire tous ces investissements. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : S'il n'y a pas de questions, je ferai quand même au moins deux commentaires. Le premier, c'est de dire qu'on a, comme vous avez pu le constater, décidé de réorienter tous nos investissements sur la transition écologique, énergétique, avec des investissements forts, et on aura l'occasion d'en reparler, qui sont issus aussi du travail d'analyse qui est fait dans le cadre du SDIE. Il y aura un Comité de pilotage très prochainement, on commencera à avoir une restitution et on pourra à la fois se donner une vision à dix ans, mais aussi, au regard de cette perspective, se dire voilà ce qu'on va faire, ce qu'on peut faire dans les dix ans qui viennent. Mais qu'est-ce qu'on va faire dans les deux ans à venir, sachant que vous savez bien que les investissements, souvent, sont liés à des problèmes éthiques, administratives, des inerties ; donc on va tout faire pour réussir à mettre en œuvre ce qui a été décrit ici, qui est la première étape, finalement, de la mise en œuvre de notre schéma directeur immobilier.

La deuxième remarque que je ferais, c'est que cette ville n'aura jamais connu un tel niveau d'investissement de toute son histoire, puisqu'on part sur un investissement à 29 millions d'euros, et comme vous l'avez constaté, dans ce contexte-là, malgré tout, on a un objectif clair de ne pas dépasser, de rester dans une dette extrêmement raisonnable, puisqu'on restera encore très nettement en dessous du niveau de la strate des villes de plus de 10 000 habitants.



On n'y est pas encore, mais on a tracé la piste pour les deux dernières années. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose que nous actions que ce débat a eu lieu, puisque le vote ne porte pas sur l'adoption du budget, mais sur le fait que nous avons débattu de ces orientations budgétaires. Sur cette question de l'existence de ce débat, qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec une abstention.

## 10. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB)

**Rapporteur :** Béatrice DHENNIN

**Mme Béatrice DHENNIN :** On va voir le rapport d'orientation budgétaire 2024 pour la RCAVB. Comme il y a beaucoup, beaucoup de choses qui sont communes avec la ville, je vais essayer de faire un peu rapidement. La situation budgétaire a été vue tout à l'heure, ce qu'il est important de rappeler, c'est que le budget de la RCAVB est soumis aux mêmes contraintes que celles de la ville et que la RCAVB est subventionnée par la subvention d'équilibre versée par la ville.

La situation budgétaire, on a fait exactement les mêmes demandes à la RCAVB qu'aux services. Par contre, pour la RCAVB, on peut dire que les charges à caractère général affichent une hausse de 3,7 %, soit environ 7 500 € par rapport au budget primitif de 2023.

Les charges de personnel sont en hausse de 11 750 € en intégrant la mise à disposition du personnel en faveur de la ville, sans contraction des dépenses et des recettes, comme nous l'avait demandé la Cour des comptes (nota : Chambre régionale), ce qui représente une enveloppe globale de 319 750 €. Le budget de la RCAVB est géré en hors taxes.

On va maintenant passer à la section fonctionnement et au volet administratif. C'est l'ensemble des dépenses qui permettent le fonctionnement de la RCAVB et des agents, c'est-à-dire aussi bien frais de formation, déplacements, téléphone... Ces dépenses sont en hausse de 42 %, mais ça ne représente que 2 200 €. Ces 2 200 € se décomposent de la façon suivante : 1 000 € parce que nous avons dû changer le forfait d'abonnement auprès du prestataire de billetterie en ligne, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs forfaits, suivant le nombre de billets que nous émettons chaque année. Ça faisait deux ans qu'on était au-dessus du forfait. Il fallait tout de même passer au forfait au-dessus. Ça représente 1 000 €.

Nous avons également ajusté les frais de déplacement des agents sur les différents salons et festivals puisqu'ils y vont dans le cadre du montage de la saison culturelle, pour environ 900 € et les primes d'assurance ont également augmenté. Le volet culture a augmenté d'environ 5 300 €. C'est principalement lié aux droits d'auteurs et aux frais de voyage, hébergement et restauration pour les artistes qui viennent se produire à la RCAVB.

Les objectifs de la RCAVB sont exactement les mêmes que les années précédentes et on pourrait résumer en disant : une offre culturelle riche et variée à destination de l'ensemble des publics et, entre autres, à destination des scolaires.

Pour le volet des ressources humaines, c'est exactement le même calcul en se servant du même logiciel que la ville. Les dépenses de personnel en 2024 s'élèveront à 319 750 € à comparer avec 2023, où c'était 308 000 €.

La RCAVB est impactée par les mêmes mesures et elle fait particulièrement appel à des vacataires pour assurer les soirs de spectacle. En 2024, la RCAVB aura 5 emplois permanents, c'est-à-dire 4 personnes à temps plein et 1 personne à 80 %. Les emplois non permanents sont des vacataires. Il y en a 7 postes et sur une année, ça représente l'équivalent d'un ETP. Nous avons 40 % d'hommes et 60 % de femmes. Les principaux éléments constitutifs de la rémunération sont exactement les mêmes que pour la ville et nous allons passer aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 531 350 €. La partie la plus importante c'est la part en marron, charges de personnel et frais assimilés pour 60 %, et nous avons les autres charges à caractère général pour 40 %. Sur l'histogramme de droite, en bleu, vous avez le BP 2023, en orange, l'estimation de réalisé 2023 et en jaune 2024. J'attire votre attention sur la première colonne orange, qui correspond aux charges à caractère général. Elle est très au-dessus de ce qui était prévu dans le budget initial, en bleu, puisque ça correspond au « Cirqu'à l'Ouest », qui n'était pas prévu dans le budget initial.

Les recettes de fonctionnement sont séparées en deux parties : les recettes qui sont liées à l'activité il y a une stabilité des recettes liées à la billetterie, on a estimé qu'elles représenteraient 79 000 €, ainsi qu'une hausse des recettes de prestations du bar pour 2 800 € euros. Là, c'est principalement dû au fait qu'il va y avoir encore plus de restauration rapide, c'est-à-dire les « planches » qui ont commencé à être lancées en 2023, qui sont très appréciées.

Les autres financements, vous avez le maintien de la subvention départementale à hauteur de 20 000 €. On a prévu de rechercher plus de financement par le biais de partenariats et de mécénats. Il y a l'équilibre de la section de fonctionnement avec la hausse de la subvention communale, elle est en augmentation de 8 850 €, ce qui la porte à 339 850 €, et on a ajusté la mise à disposition du personnel à la ville, sans contraction des dépenses et des recettes comme d'habitude pour 87 000 € c'est-à-dire le même montant qu'en 2023.

Si maintenant, on voit le « camembert », on voit que la plus grosse partie jaune, qui correspond à tout ce qui est dotations et subventions, et principalement la subvention de la ville, représente plus de 67 % des recettes. En bleu, nous avons les produits des services, du domaine et des ventes diverses. Elles incluent la billetterie, le bar, mais surtout également les mises à disposition de personnel à la ville.

Sur l'histogramme à droite, on voit dans les deux cas, aussi bien au niveau des produits des services que des subventions, une augmentation de la colonne orange, puisque ça correspond également à l'apparition du cirque qui n'était pas prévu au départ. Sur la section d'investissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier, on a transféré le bâtiment de la RCAVB au budget de la ville. Depuis cette date, il y a uniquement des dépenses relatives au mobilier, au matériel informatique. En 2024, on a prévu une enveloppe de 6 300 € qui sera répartie entre ces deux lignes.

La prospective du budget de la RCAVB de 2022 à 2025, ce qui est intéressant c'est de voir surtout l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement. On peut voir qu'en 2021, les chiffres ont baissé par rapport à l'année 2020. C'était dû à l'impact du Covid, mais qui a été contrebalancé par le « Cirqu'à l'Ouest » que nous avons sur Brignais.

En 2022, on a commencé à remonter, même s'il y avait encore la fin du Covid 2023 ; les chiffres ont été gonflés par le « Cirqu'à l'Ouest » sur Chaponost et 2024 et 2025, nous n'avons pas prévu à ce niveau-là de cirque. Il n'y a plus d'intérêts de la dette, puisqu'il n'y a plus de dette et on a des dépenses d'investissement que l'on prévoit de couvrir avec des recettes d'investissement.

La perspective consolidée correspond exactement à celle qu'on a vu tout à l'heure et est surtout, liée au chiffre de la ville. Avez-vous des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Pas de questions. Je vous propose de passer au vote pour acter le fait qu'il y a eu un débat malgré tout, même s'il n'y a pas de questions ; elles étaient les bienvenues. Elles auraient été les bienvenues. Par rapport au débat d'orientation budgétaire concernant la Régie autonome culturelle a eu lieu, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Mme WEULERSSE qui n'a pas pu débattre. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec une abstention.

**Mme Agnès BÉRAL** : Moi je tiens à dire merci à Alice pour tout le travail qu'elle a fait pour ce débat.

**M. Serge BÉRARD** : Merci à Alice NAVARRO et aux services qui l'ont accompagnée,

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 11. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

- TABLEAU DES EMPLOIS**

- Mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – Création, transformation et suppression d'emplois

- Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Oui, bonsoir, il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs. C'est une étape un peu obligée et c'est un tableau des effectifs et pas des ETP, je le rappelle. C'est une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une mise à jour prévisionnelle et, comme vous savez, c'est à notre assemblée délibérante de nous positionner sur les mouvements à l'intérieur du tableau des effectifs, avec les créations et les suppressions de postes.

Je rappelle qu'un poste ouvert dans le tableau des effectifs n'est pas forcément occupé par une personne et il peut rester en attente d'être pourvu avec le bon profil et il peut aussi être supprimé si personne ne l'occupe. Le tableau des effectifs prévoit au 1<sup>er</sup> janvier prochain 330 postes, dont 213 permanents et 117 non permanents. On estime qu'au 1<sup>er</sup> janvier ne seront pas pourvus 21 postes permanents et 22 non permanents, c'est-à-dire 43 postes ouverts pour la ville qui ne seront pas pourvus en début d'année prochaine.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'année dernière, nous avions 40 postes non pourvus. Pour la RCAVB, les choses sont plus faciles avec 11 postes ouverts, dont 5 permanents et 6 non permanents. Les 11 postes sont prévus d'être pourvus au 1<sup>er</sup> janvier sauf s'il y a un imprévu. La délibération liste les changements intervenus dans le tableau depuis la dernière mise à jour, à savoir 1 création de poste et 7 suppressions. La création et suppression concerne d'ailleurs la même personne qui a changé de catégorie, qui est passée de C à B sur le même poste, mais sur un cadre d'emploi supérieur.

Les 6 autres suppressions sont dues à différents motifs, le retour d'un agent après une disponibilité, le remplacement d'un agent par une mobilité interne, un départ en disponibilité, une promotion interne, un agent qui est passé de C à B et un reclassement dans une autre filière et le sixième, une radiation des cadres.

Le sujet a été évoqué, présenté devant le CST du 7 novembre. Il sera mis à jour des dernières modifications et il sera soumis à avis lors du prochain CST qui aura lieu le 12 décembre. Le sujet a été présenté en Commission n°1 le 22 novembre. Il vous est demandé d'approuver cette configuration du tableau des effectifs, avec 330 postes pour la ville et 11 postes pour la RCAVB ; si vous avez des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : C'est le cadre traditionnel qu'on présente chaque année, je rappelle qu'on ne peut pas recruter un agent si on n'a pas prévu son cadre d'emploi. S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 5 abstentions et pas de vote contre donc adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

## **12. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

### **CONVENTION D'ADHÉSION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON**

**Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale**

**Rapporteur** : Pierre FRESSYNET

**M. Pierre FRESSYNET** : Il s'agit d'une délibération pour une convention avec le CDG pour adhérer à une mission de médiation préalable. En fait les agents peuvent ne pas être d'accord avec des décisions qui sont prises à leur encontre par la collectivité. Dans ce cas, et pour certains actes et certains litiges, il doit y avoir une étape de médiation qui peut être menée par l'intermédiaire du CDG 69. L'objectif est d'arriver à un accord amiable qui permet de résoudre le litige ou la décision prise. C'est une nouvelle mission, cette mission de médiation, et pour qu'elle soit effective, il faut que l'assemblée délibérante se positionne pour y adhérer et autorise, comme d'habitude, la signature de la convention, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Je rappelle les éléments, les principaux éléments de cette convention. Il y a d'abord la liste des litiges qui peuvent être traités. Il y a 7 domaines recensés. Je vais aller vite, je ne vais pas tout citer ; les décisions qui concernent des sujets de rémunération, le refus de détachement ou de demande de disponibilité, la réaffectation de poste après détachement ou congé parental, le classement de l'agent après obtention d'un avancement de grade ou une promotion interne, la formation professionnelle, les mesures prises à l'égard des travailleurs en situation de handicap et les conditions de travail.

La convention précise les modalités de saisine, c'est à l'agent de le faire, de saisir la médiation. Il est précisé également dans la délibération qu'un recours demandé par un agent auprès du tribunal administratif doit obligatoirement être précédé d'une médiation préalable, d'où son caractère, entre guillemets, obligatoire.

C'est une mission nouvelle qui a un coût, 400 €, facturés par le CDG jusqu'à 8 heures de travail pour la préparation, les réunions, les entretiens. Si c'est plus de 8 heures, ça coûtera 50 € de l'heure de plus, au-delà de ce forfait de 8 heures.

La convention est calée sur l'année civile et renouvelée par tacite reconduction. Le sujet a été présenté en Commission n°1 le 22 novembre. Il vous est demandé d'autoriser l'adhésion à cette mission de médiation qui sera confiée au CDG 69 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de valider le coût de ce service, comme je viens de l'indiquer 400 €, pour 8 heures et 50 € de l'heure ensuite ; s'il y a des questions.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions ? C'est vrai que quand on est dans une collectivité qui a, je ne parle pas d'ETP, mais 180 agents, potentiellement, il peut y avoir des conflits, des situations difficiles. On a la chance d'en avoir très, très peu, mais on pourrait être amené à saisir cette médiation. Ça n'a pas été le cas encore pour l'instant à ma connaissance, ça peut être extrêmement utile pour éviter justement des situations qui se dégraderaient entre la collectivité et un agent. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote pour vous lier de cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci, et Mme ROUANET pour le champ culturel.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT VIE ASSOCIATIVE**

- 13. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

- Convention d'objectifs 2023 avec le Département du Rhône

- Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

**Mme Anne-Claire ROUANET** : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une convention d'objectifs avec le Département du Rhône que la Ville de Brignais signe chaque année. En contrepartie de cette convention d'objectifs le Département nous apporte une subvention et cette convention est vraiment un engagement fort de la Régie culturelle sur plusieurs axes que je vais rappeler brièvement ; une mission d'implication territoriale. La régie doit proposer une programmation d'artistes et d'événements tout public et jeune public. C'est effectivement ce qu'on fait.

Elle doit mener des projets en lien avec les autres acteurs culturels implantés sur le territoire : les écoles de musique, les médiathèques, être en lien également avec la médiathèque départementale et puis les associations culturelles. La Régie doit mener des projets en concertation avec les autres centres culturels du Département, elle doit rendre accessible sa programmation aux familles d'accueil et aux personnes en difficulté sociale, en particulier avec la billetterie solidaire. C'est l'opération « culture pour tous », dans la mesure de ses moyens, alors c'est notifié au minimum à hauteur de deux places par représentation, en général, on est à quatre, parfois six, six places « culture pour tous ».

On est censé mener également des projets en lien avec les publics éloignés de la culture ou empêchés, public empêché, cela peut être des personnes en situation de handicap. J'en profite pour glisser que le spectacle qui va avoir lieu vendredi soir « Dans le détail », qui est un spectacle de danse, pour la première fois au Briscope, nous aurons un artiste qui va s'exprimer, qui va danser, mais qui va également s'exprimer en langue des signes, et dans le public, on aura un groupe de malentendants. Donc, ça, c'est quand même une première.

La Régie s'engage également à diffuser les spectacles « Hors les murs » dans le cadre d'un travail partenarial avec les acteurs publics du territoire. J'ai oublié le précédent point ; organiser, participer ou coordonner différentes initiatives en lien avec des manifestations culturelles existantes. Ce sont nos deux festivals, la « Bulle d'Or » et « Quais du départ » mais également le festival « Inter'val » à Vaugneray et puis on s'engage également à développer du partenariat avec les entreprises de la CCVG en encourageant le mécénat.

On a également une mission de diffusion, c'est-à-dire qu'on doit proposer une programmation à la fois populaire mais exigeante, pour permettre aux habitants de découvrir, à proximité de leur domicile, les formes de spectacles les plus variées, de la musique, danse, théâtre, des esthétiques différentes. On a également une mission d'aide à la création, c'est ce que le Briscope fait très souvent. On accueille dans notre programmation des spectacles de compagnies du département du Rhône et on propose à des artistes la mise à disposition de la salle de spectacle. C'est ce qu'on appelle les accueils en résidence et la semaine dernière, nous avons eu également deux jours dédiés à des professionnels du spectacle. C'était l'opération « Lever de rideau », donc plus de 80 professionnels sont venus profiter des installations du Briscope pour de la création de spectacles.

Nous avons également une mission de diffusion auprès des collégiens. C'est également ce qu'on fait avec nos spectacles jeunesse, du travail de diffusion et d'action culturelle via la programmation de spectacles adaptés. Le Département du Rhône, pour nous soutenir, nous propose de conventionner et de nous verser une subvention à hauteur de 20 000 €. Ce dossier a été vu en Commission n°4 et il vous est demandé de bien vouloir approuver les modalités de ce partenariat. La convention, elle, est en annexe bien sûr ; là c'était un résumé.

**M. Serge BÉRARD** : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce partenariat ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

## • PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

### 14. ÉCOLES PUBLIQUES

#### CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES

##### Vote des crédits

**Rapporteur** : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Bonsoir à tous. Donc 7 délibérations, c'est des délibérations qu'on vous présente chaque année, qui sont en lien avec les crédits que nous allouons aux écoles entre autres. Nous allons commencer par les votes de crédits qui concernent les projets des écoles. Dans le rapport on vous rappelle que ce sont des modalités qui ont été revues en 2020, après la mise en place en 2016, et qu'en parallèle de ces 28 000 € qu'on va répartir, on vous rappelle qu'on a 17 000 € qui sont fléchés sur les actions culturelles, 12 000 € pour offrir 2 spectacles vivants au Briscope et pour chaque classe chaque année, et 5 000 € pour les participations aux actions culturelles liées, par exemple, à la bande dessinée, au cinéma ou autre forme d'expression artistique, notamment en lien avec nos festivals.

Pour 2024, on a 28 000 € qui sont répartis en fonctionnement et en investissement, 10 000 € pour les écoles élémentaires et 4 000 € pour les écoles maternelles, 14 000 € en tout. Vous avez, ça a été vu en Commission n°2, vous avez le détail dans le tableau par école. Vous remarquerez qu'on peut tout vous lister, mais en tout cas, pour l'investissement vous remarquerez que c'est globalement de l'achat de mobilier. Par contre on va peut-être s'arrêter un petit peu sur les projets qui sont liés au fonctionnement. On a quelques nouveautés cette année, notamment André Lassagne, pour 1 604 €, qui ont fait le choix de faire intervenir l'intervenant musique qui intervient déjà toutes les semaines, et ils ont pris un bonus de temps pour travailler un spectacle, ils font donc venir le même intervenant qui vient toutes les semaines, mais sur des heures supplémentaires.

On a aussi, concernant Claudius Fournion par exemple, un projet handisport en lien avec les JO et les épreuves paralympiques. En l'occurrence, pour répondre à la question qui m'avait été posée lors de la Commission, ça concerne le handicap physique. Ils vont avoir des interventions, notamment sur des jeux de balle, avec des immobilisations de membres, et voir comment on peut faire du sport tout en étant porteur de handicap physique.

Pour Jean Moulin, on a une sortie scolaire en lien avec les volcans d'Auvergne. Jacques Cartier, comme d'habitude un abonnement à l'École de loisirs, des achats de spectacles en plus de ceux qu'on offre, le financement de l'Orchestre à l'école et Claudius Fournion, on a aussi des projets en lien avec le sport, rugby et vélo notamment. Il y a aussi des spectacles supplémentaires.

La répartition entre le fonctionnement et l'investissement résulte d'échanges évidemment avec les écoles, d'où la participation financière de la commune de 28 000 €, qui est répartie comme suit : un petit peu moins de 15 000 € pour le fonctionnement est à-peu-près 13 000€ pour l'investissement. Est-ce que vous avez des questions ?

**M. Serge BÉRARD** : Merci pour cette présentation très claire. Je pense que la délibération est très lisible aussi, s'il n'y a pas de questions on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

## 15. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS

#### Vote des crédits

#### Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Le rapport suivant concerne les crédits coopératifs. La commune participe aux activités scolaires des écoles publiques, en plus des crédits dédiés aux fournitures scolaires, et on verse des crédits aux coopératives, ce qu'on appelle, entre autres, les crédits libres. Cette participation financière est de 14 372,50 € et vous avez le ratio entre 2023 et 2024, on est à 16,50 € par élève en 2024, soit une hausse de 30 centimes, et à 14,50 € soit une hausse de 30 centimes pour les élèves de maternelle.

Si le montant total est différent, c'est qu'on a moins d'élèves cette année, on a à peu près 70 élèves de moins sur nos écoles publiques.

En outre, on a, dans cette augmentation de 30 centimes, on a inclus les achats qui sont liés au PPMS, le plan particulier de mise en sûreté donc pour ceux qui ne le sauraient pas, dans chaque école, il y a des caisses qui sont remplies de denrées, de produits autres si d'un coup l'école devait être confinée si, par exemple, on avait un problème et que les enfants ne pouvaient pas sortir. Ces caisses doivent avoir de l'eau, à manger, de quoi calfeutrer les portes. Habituellement c'était géré par nos services mais ça demandait chaque année à aller vérifier que les biscuits qui sont dedans sont encore mangeables et ainsi de suite. En concertation avec les directions d'école, on a pris la décision de laisser cette gestion aux directeurs d'école qui sont plus à même de savoir s'il y a besoin ou pas de remplacer les affaires et du coup on leur a versé 30 centimes de plus par élève.

Il y a aussi une enveloppe supplémentaire de 300 € pour l'école maternelle André Lassagne qui a besoin parfois de bus pour se déplacer mais ce n'est pas chaque année qu'il y en a besoin forcément mais, comme on avait déjà, dans les années précédentes, réuni certaines lignes ; pour rappel, on votait 100 € pour la pharmacie, on votait 50 € pour ci, pour ça, on a préféré globaliser tous ces montants là et les directeurs d'école sont à même de gérer correctement leur stock.

**M. Lionel CATRAIN :** Je voudrais être sûr d'avoir bien calculé, mais une hausse de 30 centimes, on ne doit pas être aux 4,8 % d'augmentation ?

**M. Sébastien FRANCOIS :** Non, c'est exact.

**M. Lionel CATRAIN :** Je comprends bien que quand c'est pour facturer, on facture à 4,8%. Par contre, quand c'est une dotation, on ne la monte pas à 4,8%.

**M. Sébastien FRANCOIS :** En fait cette hausse a été réfléchi par rapport à ce que ça nous coûtait sur les diverses années et on est sur un ratio. C'est bien ce que j'ai dit. Ils ne vont pas utiliser ces 30 centimes par élève chaque année en fait. On gonfle un peu cette enveloppe, ce qui peut leur permettre justement, face à l'inflation l'année prochaine, d'acheter peut-être un peu plus de choses, de pouvoir acheter des choses qu'ils n'auraient pas pu sans ça, sans avoir la nécessité de l'utiliser spécifiquement pour le PPMS. C'est tout. Mais ils savent gérer leur budget et on leur fait confiance pour ça et c'est bien parce qu'on sait gérer, qu'on leur donne 30 centimes.

**M. Serge BÉRARD :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

## 16. ÉCOLES PUBLIQUES

### CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES

#### Vote des crédits

**Rapporteur :** Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS :** Le prochain rapport concerne les votes des crédits des fournitures scolaires. Ces crédits sont votés en année civile et doivent couvrir l'ensemble des besoins de l'école. Les montants sont signifiés aux directions d'écoles afin qu'elles assurent la répartition entre les élèves et les classes. C'est pour ça qu'on a un forfait par élève et par classe.

Il y a aussi des crédits spécifiques qui sont dédiés au réseau d'aide spécialisée, aux élèves en difficulté, le RASED, et à la médecine scolaire.



La participation financière de la commune s'élève pour l'année prochaine à 35 320 € et pour le RASED et la médecine scolaire à 1 340 €. Nous n'avons pas fait évoluer ce forfait et, en accord avec les directeurs d'écoles vous voyez que là, on ne l'avait pas sur le précédent rapport, on a le nombre total d'élèves cette année ; donc les crédits fournitures scolaires s'élèvent à 35 € par élève et 130 € par classe. Tout à l'heure je vous ai dit qu'on avait à-peu-près 70 enfants de moins. C'était au 1<sup>er</sup> septembre. Vous remarquez que ça a évolué depuis.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité merci.

## 17. ORGANISME DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGEC)

### ÉCOLE SAINT CLAIR – CONTRAT D'ASSOCIATION

Convention de forfait communal 2023/2026

**Rapporteur** : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Là c'est la convention du forfait communal qui nous lie avec l'organisme de gestion des écoles catholiques, l'OGEC de l'école Saint Clair. On vous rappelle dans ce rapport que, depuis 2019, l'instruction est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans, ce qui implique que les collectivités, les communes doivent financer, participer au financement des écoles privées dès la maternelle. On avait déjà pris en compte, évidemment, ceci, et on avait signé une convention pour 3 ans qui était révisable au bout de 3 ans.

On est arrivé à échéance, la nouvelle convention va de 2023-2026. Elle a été travaillée avec les services pour qu'on puisse calculer le coût d'un élève de maternelle et d'élémentaire. On calcule toutes les dépenses qui sont liées aux enfants en temps scolaire, je tiens à préciser qu'on parle du temps scolaire, le périscolaire n'entre pas en compte dans ce calcul-là. Par contre, vu ce qu'on vient de voir d'ailleurs vu qu'on offre, par exemple, des spectacles aux écoles, c'est pris en compte, puisque c'est sur du temps scolaire.

Le coût moyen d'un élève de maternelle a été évalué à 1 567,97 € et celui d'un élève d'élémentaire à 639,06 €. Dans ce forfait communal ne rentrent pas en compte les sorties piscines qui sont gérées par la CCVG et qui sont une activité obligatoire dans le cycle scolaire. De même, nous n'avons pas comptabilisé l'accès à la médiathèque de Brignais et à ces temps d'animation pour les mêmes raisons d'égalité d'accès à ce service pour l'ensemble des élèves Brignairots qui résident sur la commune.

Nous avons évidemment travaillé et présenté ceci avec l'OGEC que nous avons rencontré en septembre et en novembre avec le Président de l'OGEC, le trésorier et la nouvelle directrice de l'école Saint Clair. Le forfait communal pour l'année 2023-2024 s'élèvera à 344 890, 23 €. Il est donné seulement pour les enfants Brignairots. Tout à l'heure il a été annoncé par Béatrice qu'on avait une petite hausse du pourcentage de Brignairots dans les élèves de Saint Clair, 5% à peu près ; ça correspond à 206 élèves d'élémentaire et 136 élèves de maternelle.

**M. Serge BÉRARD** : Des questions concernant ce contrat d'association ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 contre et 31 favorables.

## 18. TARIFS DE RESTAURATION

### PERSONNEL COMMUNAL ET ENSEIGNANTS

#### Mise à jour des tarifs

**Rapporteur :** Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS :** On passe ensuite aux tarifications de restauration pour le personnel municipal et les enseignants, qui, lui, va être augmenté de 5%. On vous rappelle que nous sommes dans un contexte de forte inflation et qu'on doit faire face à nos hausses de charges qui impactent tous les postes, y compris l'énergie et les denrées alimentaires évidemment. La commune doit revoir ses tarifs aux usagers pour garantir notre équilibre budgétaire.

On vous propose donc d'augmenter de 5% les repas proposés dans les restaurants scolaires aux personnels enseignants et aux agents qui y travaillent. Cela correspond à un passage de 5,88 € à 6,17 € pour les agents bénéficiant d'un titre de restauration. Cela monte à 3,25 € pour ceux qui n'en ont pas et 6,17 € pour les enseignants et autres personnels de l'éducation. Avez-vous des questions ?

**Mme Sylvie GUINET :** J'ai la même proposition que tout à l'heure.

**M. Sébastien FRANCOIS :** Mais c'est la même réponse. Je vous dirais même qu'à 5%, on est en dessous de ce que ça nous coûte, de l'inflation par exemple sur les denrées alimentaires, où on a largement dépassé les 20 %.

**M. Serge BÉRARD :** C'est clair que quand on a des postes qui augmentent de 200 %, il faut à la fois, c'est pas en faisant du 5% sur 10 % de nos recettes, puisque c'est ça, même moins à-peu-près, qu'on va rattraper ces montants là, mais ça participe, c'est l'équilibre qu'on cherche en agissant à la fois sur les augmentations raisonnées de nos tarifs et également, vous le verrez, on l'a déjà évoqué, notamment sur, par exemple, les subventions qui seront également plafonnées et qui n'auront pas une inflation de 5%. Il faut bien retrouver quelque part l'équilibre qui est nécessaire pour financer nos investissements. Vous voulez intervenir M. CATRAIN ?

**M. Lionel CATRAIN :** Non, je note juste que les fournitures scolaires n'ont pas dû augmenter de 5%.

**M. Serge BÉRARD :** C'est un tout en fait.

**M. Sébastien FRANCOIS :** Ce qui est certain, c'est qu'au moment où on a fait ce calcul, on était sur une inflation à 6,5 et on n'a proposé que 5.

**M. Serge BÉRARD :** S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre.

## 19. TARIFS DE RESTAURATION

### RÉSIDENTE AUTONOMIE « LES ARCADES »

#### Mise à jour des tarifs

**Rapporteur :** Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS :** C'est aussi les tarifs de restauration, mais là qui concerne la résidence autonomie des Arcades. Pour rappel, c'est la même cuisine centrale, la nôtre, qui fait les repas donc là aussi, on propose une augmentation, pas tout à fait de 5%, suivant les repas.

Sur les repas classiques qui étaient à 3,10 € on vous propose de les passer à 3,25 € ; le repas de Noël à 9,78 €, les repas des journées portes ouvertes, la même chose, et les repas qui seraient sur d'autres thèmes, comme le barbecue qu'on a eu à la rentrée, à 6,51 €.

**Mme Solange VENDITTELLI** : On doit se dire, on doit dire quand même toujours la même remarque.

**M. Serge BÉRARD** : Bien sûr.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Et je vous ferai la même réponse.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Parce que les retraites n'augmentent pas, et l'augmentation c'est pareil. Tout le monde subit la forte inflation. Après moi, quand je n'ai plus les moyens d'acheter quelque chose, je fais moins d'investissement. Après c'est un choix.

**M. Serge BÉRARD** : Vous verrez que sur les Arcades, par exemple, l'impact du chauffage, on fera le bilan du financement complémentaire.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Il y avait un bouclier tarifaire.

**M. Serge BÉRARD** : On va voir à la sortie.

**M. Sébastien FRANCOIS** : On n'est pas encore certain de l'avoir.

**M. Serge BÉRARD** : Et sur le gaz, non il n'y a pas de bouclier sur le gaz, mais sur l'électricité. En tout cas vous allez voir le déficit qu'on finance actuellement.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Oui je comprends, c'est un choix. Quand je vois le coût de certains investissements, on peut penser aux seniors ou aux écoles que c'est un autre investissement.

**M. Serge BÉRARD** : Vous verrez qu'à la sortie, si on ramène le financement, par exemple, si on prend les Arcades, le financement de la commune pour chaque résident, vous allez voir qu'on finance le déficit.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est une bonne chose.

**M. Serge BÉRARD** : Il n'augmente pas de 5% le déficit.

**Mme Solange VENDITTELLI** : C'est bien.

**M. Serge BÉRARD** : C'est bien sauf qu'il y a des limites quand même. On fait déjà un effort considérable.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Il y aura plus de seniors que de personnes qui font du skate par exemple.

**M. Serge BÉRARD** : Vous verrez que la partie de 5% sur les repas, ce n'est rien par rapport au déficit qu'on finance par ailleurs. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre, 26 favorables.

## **20. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Mise à jour

**Rapporteur** : Sébastien FRANCOIS

**M. Sébastien FRANCOIS** : Dernier rapport qui concerne le règlement des accueils périscolaires et les tarifs.

Chaque année, on vous propose de le revoir. Il y a des modifications, il y a des ajustements, déjà concernant les tarifs. Évidemment, on vous rappelle qu'il y a un contexte de forte inflation. Nous vous proposons d'augmenter de 5 €, de 5 %, pardon, et pas de 5 €, sinon ça va vraiment être compliqué vu qu'on est sur un taux d'effort, donc la tarification reste sur un taux d'effort ; on augmente de 5 %.

Le tarif méridien, par exemple, passe de 1,26 €, au minimum à 1,32 € et au maximum de 6,30 € à 6,61 €. Évidemment, nos accueils du matin, du soir, sont aussi augmentés de 5%. La majoration de 25 % pour les familles extérieures à Brignais demeure aussi.

Dans les autres modifications principales, on a mis à jour notre procédure de ce qu'on appelle le PAI, le projet d'accueil individualisé, suite à la nouvelle organisation de la médecine scolaire. Ça nous était demandé. On a revu aussi les sanctions et leur gestion afin de limiter les absences de réservation et les présences injustifiées. On a..., pour rappel, les parents ont jusqu'à 48 heures pour modifier leurs inscriptions et on a malheureusement encore beaucoup de parents qui n'inscrivent pas leurs enfants, par exemple, à la cantine, et l'enfant est quand même présent. Ça pose des problèmes, d'abord un, parce que les repas ne sont pas forcément prévus, et surtout deux, ça pose des problèmes quand ce sont des enfants, justement qui ont des PAI et qui ont parfois, pour le projet d'accueil individualisé, par exemple, un enfant qui va avoir une allergie alimentaire. Cet enfant-là, s'il est inscrit à la cantine et qu'il a son PAI, il a son repas prévu. Si ce jour-là, il y a de la cacahuète, alors ça arrive rarement la cacahuète, mais lui, il aura son repas sans cacahuète. S'il est mis à l'école ce jour-là, à la cantine ce jour-là, et qu'on ne le sait pas, il n'a pas son repas prévu, il n'est pas adapté, ou il n'a pas forcément l'accompagnant puisqu'on a certains enfants qui sont accompagnés, alors pas lorsqu'il s'agit d'une allergie alimentaire mais sur d'autres types de handicap, ils ont un animateur inclusion qui est là pour l'aider à faire manger ou autre.

Si l'enfant est présenté à la cantine et qu'on ne le savait pas, on n'a pas l'animateur adéquat en face donc ça pose des vrais problèmes. On a un peu serré la vis là-dessus et on a ajouté un paragraphe sur l'organisation du périscolaire, en cas de grève des agents municipaux, ce qui peut arriver, et ce n'était pas prévu par notre règlement. Voilà dans les grandes lignes.

**Mme Solange VENDITTELLI :** Je veux vous faire voir que je ne perds pas ma motivation, donc on a toujours la même remarque. Pourquoi une augmentation de 5% ?

**M. Sébastien FRANCOIS :** Pour rappel, même, par exemple, si je reste sur le temps méridien, puisque c'est le tarif le plus cher, le tarif maximum passera 6,61 € ; c'est une participation aux frais et ça reste à 50 % de ce que ça nous coûte réellement.

**M. Lionel CATRAIN :** Juste une précision, on a eu un loupé d'attention, veuillez nous excuser, pas sur le précédent mais celui d'avant sur la tarification de restauration de personnel municipal et enseignants. On votera contre et on votera contre également celui-ci.

**M. Serge BÉRARD :** D'accord.

**M. Sébastien FRANCOIS :** Vous votez contre les tarifs de restauration ?

**M. Serge BÉRARD** : Notre secrétaire de séance aura bien noté ça, donc il y aura 2 votants en moins pour cette délibération.

**M. Sébastien FRANCOIS** : Pas pour les Arcades, donc la 18 et la 20 seulement.

**M. Serge BÉRARD** : On ne va pas redébattre de ça. On a noté la demande de M. CATRAIN, de Mme. VENDITTELLI et on les prend en compte. Concernant cette dernière délibération, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ça fait 7 et il reste 26 votes favorables. Je vous remercie. On est arrivé au bout de ce Conseil municipal pour ces délibérations. Il nous reste à voir les décisions ; ensuite, j'aurai une communication à faire à propos des zones d'accélération et je répondrai à Mme WEULERSSE ou on débattera avec Mme WEULERSSE. M. BLAIN, je vous laisse la parole.

**M. Philippe BLAIN** : *Dans le cadre d'une suspension de séance, on voulait s'assurer, sur l'évolution du vote, qu'il s'agissait bien des délibérations 18 et 19.*

**M. Serge BÉRARD** : Non.

**M. Lionel CATRAIN** : 18 et 20.

**M. Philippe BLAIN** : 18 et 20, mais pas 19.

**M. Lionel CATRAIN** : Non, pas 19.

**M. Philippe BLAIN** : *C'est pour être sûr qu'avec Laurence BEUGRAS nous soyons en phase.*

**M. Serge BÉRARD** : Mme BEUGRAS a noté ça, et vous êtes sous contrôle, M. BLAIN.

## • INFORMATIONS

### 1. Décisions du Maire

**M. Philippe BLAIN** : *Je vais essayer d'aller assez vite, compte tenu de l'heure légèrement tardive.*

*CHAZAL, c'est un cocontractant pour le marché de travaux du groupe scolaire Jean Moulin : réhabilitation et extension, lot 18 « plantations », un avenant n°2. On a eu l'occasion d'évoquer plus globalement ces avenants pour indiquer qu'ils étaient globalement raisonnables mais là aussi, on a beaucoup parlé d'inflation ce soir, on retrouve de l'inflation et des révisions de prix ; donc le montant après avenant n°1 était à 170 735 €. L'avenant n°2 est à 21 535 €. Le montant après avenant n°2 est donc porté à 192 270 €. Je rappelle qu'il s'agit du lot « plantations » qui était un lot décalé dans le temps pour des raisons évidentes de météorologie et de retenir la période la plus propice qui soit.*

*Autre dossier, le marché de travaux pour la création du parc sud et du skate park, c'est le lot 4 avec un avenant n°1 avec la société AIRLINE SKATEPARKS à un prix nouveau, cette fois-ci à la baisse sur ce qui concerne les terrassements en déblais. Le prix initial était à 62 € le mètre cube, le modifié est à 48 €. Pour le reste, je vous fais grâce des détails. Il s'agit de montants inchangés, tant sur la tranche ferme que sur la tranche conditionnelle et les prix unitaires du BPU associé.*

*Un autre dossier qui n'a rien à voir avec les marchés, c'est la subdélégation qui a été donnée du droit de préemption municipal à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, comme le permet la loi, bien sûr, pour l'aliénation d'un bien situé au lieu-dit les Ronzières.*

*Dans le cadre de cette aliénation, la Communauté de Communes s'est portée acquéreur des parcelles cadastrées BM 76, 77 et 138 ; on est à peu près m'a dit Ksenia CAUVIN, entre Nell' Felicita et un peu au Nord de l'ancien « Asian Wok » pour 117 930 € de prix d'achat par la CCVG.*

*Toujours dans le domaine foncier, il a été conclu des conventions d'occupation et d'usage de terrains communaux pour des terrains situés au lieu-dit « Le Conchin » qui étaient, pour une part d'entre eux cultivés par des Brignairots sans que ce soit cadré par un système conventionnel, donc c'est en voie de finalisation, ce sont toutes ces petites lanières de terrain qui sont situées entre la petite passerelle à côté du parking Chapeliers, Ecoliers et le gymnase Minssieux.*

*Autre dossier, on revient à Jean Moulin, le lot 16, cette fois-ci « Chauffage, plomberie sanitaire, VMC, GTC » gestion thermique centralisée naturellement ; c'est l'avenant n°3 donc un avenant qui est cette fois-ci à la baisse, puisque nous prenons en compte le non-affermissement de la tranche optionnelle.*

*Il y avait une tranche optionnelle. L'avenant n°3 ne prend pas en compte cette tranche optionnelle et on passe de 456 769 € à 402 440 €, le cocontractant étant la société AGS ÉNERGIES.*

*Autre décision du Maire sur la période, je n'ai pas forcément donné les dates et je m'en excuse, 14 novembre 2023 ; dans le cas de figure, c'est une déclaration sans suite de la procédure relative à la rénovation des installations scéniques du Briscope, nous en avons parlé indirectement, puisqu'une partie rebascule sur 2024. Là, il n'y avait pas suffisamment de concurrence dans le cadre de cette consultation pour la fourniture et l'installation d'équipements de scène.*

*En lien une nouvelle fois avec le Briscope, cette fois-ci un marché de travaux pour lequel le cocontractant, le même jour, est une société connue sur le territoire communal, GL EVENTS.*

*Je vous fais grâce de l'audiovisuel et de la puissance qui va avec, sinon du pouvoir ; lot n°1 » Fourniture et installation de gradateurs d'éclairage » et cela coûte, toujours en hors taxes, puisque c'est notre mode de calcul, 31 654,89 € et il doit rester encore deux décisions, non trois, pardon.*

*Le groupement conjoint BIGBANG et BEPUR dont le mandataire est BIGBANG ça, c'est la maîtrise d'œuvre du parc urbain et du skate park avec un avenant 1 à la hausse : 63 840 € pour le montant initial, 7 800 € pour l'avenant 1, 71 640 € pour le total des deux. Tout le monde compte vite, donc vous avez pu voir que les chiffres étaient exacts ; date de la décision, toujours le 14 novembre.*

*Le 22 novembre, avec le groupement d'entreprises REGIL TP et SDC Société Désactiv' Concept dont le mandataire est REGIL TP « Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Moulin, lot n°2 « Voirie, réseaux divers » un avenant n°2 ; le montant après avenant n°1 était à 616 644 € ; 13 015 € d'avenant 2 ; montant après avenant n°2 : 629 660 € et je n'oublierai naturellement pas les six centimes.*

*La dernière décision, cette fois-ci avec un autre groupement, constitué, vous le voyez entre AVP INGÉNIERIE, la SARL BOUILHOL, RAMEL ET BERNARD, la SARL ROCHARD et associés ayant pour mandataire comme chacun sait, AVP INGÉNIERIE avec un avenant n°1 sur le marché mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la chaufferie bois et réseau de chaleur à Jean Moulin ; montant initial, 53 244 €, avenant n°1, 16 200 € ; montant après avenant n°1, 69 444 €.*

*Veillez m'excuser pour le côté un peu rébarbatif de tous ces chiffres.*

**Mme Sylvie GUINET** : Moi j'ai une requête : est-ce qu'on ne peut pas avoir après, quand on a la présentation de tous ces avenants, le montant initial et le montant final ; parce que les moins, les plus, j'avoue qu'on ne sait plus...

**M. Serge BÉRARD** : On les a par marché, vous voulez dire par rapport à un projet global, par exemple ?

**Mme Sylvie GUINET** : Oui, voilà.

**M. Serge BÉRARD** : Par exemple Jean Moulin. Disons que tant que ce n'est pas terminé, c'est un peu difficile, mais, à un moment donné, on aura les montants. La remarque est pertinente et entendue.

**Mme Solange VENDITTELLI** : La convention d'occupation et d'usage des terrains communaux, on en avait parlé en Commission n°3 et je pensais que le sujet allait revenir.

**M. Serge BÉRARD** : Le sujet revient. Qu'est-ce qui se passe sur ce territoire ? On s'est aperçu que, depuis de nombreuses années, la ville avait acquis des terrains et s'en désintéressait complètement. C'était en friche, avec des usages inappropriés, des gens qui s'installaient parfois la nuit même et finalement, alors même qu'on est propriétaire, c'était quand même une drôle de façon, avec des constructions de cabanes alors que vous savez qu'on est sur une zone inondable où c'est rigoureusement interdit donc une situation peu anarchique.

En même temps, on est bien conscient qu'il y a des gens qui y ont leur jardin depuis longtemps et qu'il ne s'agit pas de les maltraiter mais il s'agit de remettre un peu d'ordre et de faire en sorte que la ville prenne ses responsabilités en établissant un lien juridique entre chaque usager et la commune, sous forme d'une convention qui prévoit une petite indemnisation en fonction du terrain occupé et qui est aussi une occupation précaire, c'est-à-dire que c'est peut-être un peu tôt pour en parler, mais pour avoir échangé avec un certain nombre d'élus, je pense qu'il va falloir, à un moment donné, et tout le monde sera concerné, qu'on réfléchisse au devenir de ces espaces-là, puisqu'on va devenir quasiment propriétaire. Il y a un projet d'acquisition d'une parcelle encore. Je crois qu'il restera une seule parcelle entre le terrain de l'association « Demain », qui est en convention et les premières habitations. Il restera une seule parcelle qui ne sera pas propriété de la ville. Que faire avec cet espace-là ? C'est un espace privilégié au fond, qui peut être valorisé pour tous les Brignairots. Personnellement je n'ai pas d'idée sur ce qu'il faut y faire, mais je pense qu'on aura peut-être un groupe de travail à concevoir pour imaginer l'utilisation à terme, et je répète, tout en respectant les usagers actuels qui ne sont pour rien dans cette situation finalement ; on ne sait pas, on ne s'en était pas occupé et on aura l'occasion de revenir sur le sur le sujet dans l'avenir. C'est des conventions individuelles alors théoriquement, il doit y avoir ; je sais qu'il y avait 7 usagers et qu'a priori, c'est en cours de formalisation. Il y en a déjà deux qui ne souhaitent pas continuer. Il en resterait 5 et ce sera à travailler puis ça vous sera soumis de toute façon.

**Mme Valérie GRILLON** : Pour l'instant le travail de la convention se fait avec les intéressés directement et elle vous sera proposée une fois qu'ils auront donné leur aval.

**Mme Solange VENDITTELLI** : Ok, parce que nous avons déjà vu le problème.

**M. Serge BÉRARD** : Oui, il est en cours mais il faut du temps et puis, je répète qu'il ne s'agit pas de brusquer les gens qui n'y sont pour rien. On leur a laissé l'espace, ils l'avaient pris.

## 2. Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

**M. Serge BÉRARD** : J'ai une communication à vous faire à propos des zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'ENR. Il y a une loi qui a été votée, qui s'appelle la loi ATER sur les énergies renouvelables, qui consiste à instituer en partie une planification locale qui repose sur l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'ENR ZACC ; c'est l'abréviation, notamment dans les communes. C'est un truc que vous voyez qui, a priori, c'est dans une loi de simplification. On voit tout de suite de quoi on parle.

Les communes sont censées s'engager et donner un plan de l'espace qui pourrait être utilisé pour implanter ces différents types d'énergies renouvelables. Ça peut être du photovoltaïque, ça peut être de la méthanisation, ça peut être des éoliennes, ça peut être... donc on est censé faire ça pour le 31 décembre. Cette loi où le processus était mis en œuvre avant l'été, on a échangé parce qu'aujourd'hui c'est les Communautés de communes qui sont censées répondre à l'État sur cette question-là, ou en tout cas, qui ont fait, donc la CCVG en l'occurrence et on est convenu avec les communes de la CCVG de dire que ce n'est pas raisonnable, parce que ça mérite un vrai travail approfondi et qu'en quelques mois, on n'est pas capable de répondre correctement à cette question.

Il ne s'agit pas de botter en touche puisque, par ailleurs, on a déjà un travail qui a été fait avec le Département qui aussi s'intéresse au sujet, comme vous le savez, au niveau de la CCVG avec Brignais on travaille sur les projets de « Territoires engagés pour la transition énergétique ». On est là-dedans déjà avec des projets un peu tous azimuts et cette cartographie sera intéressante mais on va voir avec la CCVG comment on y travaille ensemble pour avoir une réponse coordonnée sur tout notre territoire, puisque c'est aussi une prérogative de la CCVG. Vous savez que la CCVG est en train de s'investir dans un projet de centrale villageoise équivalent pour accompagner des projets. Il y a plein de choses qui avancent sur ce dossier-là, et on pense que c'est une bonne chose que ce soit la CCVG qui porte cette cartographie d'une manière ou d'une autre. On n'est pas en train de dire qu'on ne veut pas en entendre parler, on est simplement en train de dire que si on veut bien faire le travail, il faut prendre du temps et on le fera plutôt en 2024.

Et concernant donc la fiscalisation, je vais vous dire : déjà une partie de la réponse est simple, c'est le montant de la fiscalisation, puisque vous savez que, actuellement, il y a déjà une fiscalisation liée à l'enfouissement parce qu'on avait déjà transféré au SIGERLy la compétence enfouissement, et que sur votre feuille d'impôt vous verrez que sur la ligne syndicats, vous aviez 1%, c'est 27,15 %, je crois, pour la commune et 1% pour les syndicats, 5% pour les ordures ménagères, 1,5 % pour la CCGV ; il y a des colonnes comme ça, dont 1% pour les syndicats, à savoir le SIGERLy ce qui représentait à-peu-près ces 1 %, 250 000 € d'amortissement du coût des enfouissements qui sont faits pour notamment l'éclairage public.

On a transféré une deuxième compétence au SIGERLy qui est la compétence éclairage public. Cette compétence, elle, va inclure le prix de l'électricité et le coût de l'amortissement des investissements qu'on va faire pour passer en « led », c'est-à-dire que, à terme, vous savez que l'objectif qu'on a, c'est pratiquement diviser par 3 ou 4, même sur l'éclairage public, le coût, le nombre de kilowatts/heure ; sauf que, pour faire ça, il faut d'abord tout passer en led.



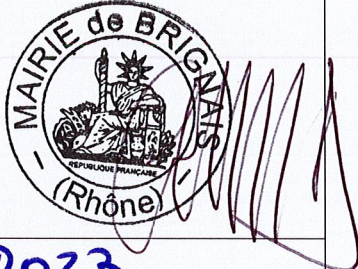
On va avoir une valeur. Je vais donner un exemple de valeur, mais je ne le connais pas encore. On l'aura, on vous la donnera quand on l'aura en janvier ou février, qui pourrait être de l'ordre de 250 000 € aussi ; c'est-à-dire à terme, comme on va avoir de plus en plus de leds et de moins en moins d'électricité, on aura de plus en plus d'amortissement et de moins en moins de consommables, mais le montant devrait rester à-peu-près le même.

Et ce montant, il est transféré en fiscalisation au SIGERLY et on estime aujourd'hui que ça doit être à-peu-près de 1%. Actuellement, on a un taux de 1% et il y a de bonnes « chances » qu'il passe à 2 sur la feuille d'impôt des Brignairots sur cette ligne syndicats en 2024. On aura à nouveau ce débat, lorsqu'on connaîtra le montant et de toute façon, quand on va débattre des taux de la commune, à savoir est-ce qu'on garde notre taux de taxe foncière ou pas ; on pourra aussi réévoquer l'impact sur la feuille d'impôt de ce transfert de compétence éclairage public.

Est-ce que j'ai répondu à la question ? Est-ce que vous voulez des précisions, Mme WEULERSSE ? Si j'ai répondu à la question, j'en suis très heureux.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 00 h 08

<b>Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2023</b>	
<b>Signataires</b>	<b>Émargement</b>
<b>Serge BÉRARD (Maire)</b>	Le 21/12/23 
<b>Laurence BEUGRAS (Secrétaire du Conseil municipal du 29 novembre 2023)</b>	Le 20/12/2023 